

Évolution de la topographie de Vienne, du 1^{er} siècle av. J.-C au V^e siècle apr. J.-C.

Benoit Helly

Comme le démontre J.-P. Bravard, le site de Vienne est avant tout « rhodanien ». Le processus de déglaciation apparaît désormais plus complexe ; aussi, la possibilité de retrouver des occupations anthropiques – au moins des horizons et paléosols du Néolithique – doit-elle être mieux prise en compte, notamment dans le secteur de Sainte-Colombe, où les retraits successifs et les terrasses postglaciaires peuvent être différenciées. Toutefois, le lessivage naturel des sols et les occupations postérieures, en particulier à la période romaine, ont sans doute détruit les témoignages archéologiques de ces premières occupations. Seuls quelques vestiges datés du Néolithique sont attestés au nord de la ville, dans la plaine d'Estressin, sur les terrasses de Charavel, ou en bordure du *Rhône* sur le coteau Sainte-Hélène, ainsi que sur la rive droite, à Saint-Romain-en-Gal, où une sépulture dénuée de tout mobilier funéraire contenait un crâne trépané selon une pratique bien attestée au néolithique. (G. Chapotat, 1975b ; - S. Gosselin *et alii*, 2009). Au début du XX^e siècle, d'autres traces d'habitat néolithique (vers 4000 av. J.-C.) ont été découvertes à Estressin au nord de Vienne, sur une butte dominant le fleuve. Dans ce secteur, dans un renforcement bien protégé du fleuve et de ses divagations par le coteau rocheux de Sainte-Hélène, de récents sondages archéologiques ont révélé sous d'épais colluvionnements la présence d'une occupation de l'âge du Bronze [209]. Les sondages qui pourraient être menés dans ce secteur à la situation privilégiée et au potentiel archéologique insoupçonné pour les périodes de l'âge du Bronze devront prendre sérieusement en compte cette nouvelle donnée.

L'oppidum gaulois (cf. **fig 8**, p. 49)

Depuis le dernier bilan publié en 1999 (A. Le Bot-Helly, B. Helly, 1999), il est désormais prouvé que *l'oppidum* allobroge de Vienne se situait à l'emplacement de l'actuel cœur urbain de la ville, et non sur la colline de Sainte-Blandine comme l'avait envisagé G. Chapotat.

On note également une présence massaliote à Vienne (A. Le Bot-Helly, B. Helly, 1999). Toutefois, les opérations d'archéologie préventive de ces dernières années n'ayant pas atteint les niveaux les plus anciens (enfouis jusqu'à 9 m de profondeur), l'existence d'un comptoir avancé de la cité phocéenne à Vienne reste encore au stade de l'hypothèse.

Les rares témoignages connus de l'occupation gauloise ont été presque tous découverts sur et au-

tour d'un promontoire situé entre la vallée de la *Gère* au nord et la vallée du *ruisseau Saint-Marcel* au sud. Mais de récents diagnostics dans le quartier Cuvrière [040] ont livré des vestiges d'occupation des III^e et II^e siècles avant notre ère qui prouvent que la *kômè* allobroge s'étendait vers le nord, jusqu'à la rive gauche de la *Gère*. À l'est, le bourg gaulois était délimité par l'ensellement relevé entre le cœur urbain et la colline de Pipet (à cette époque simple éperon rocheux). À l'ouest, le promontoire rocheux délimite naturellement le site ; l'occupation est également bien marquée en contrebas de ce promontoire (*rue de Bourgogne*), à hauteur du *Rhône* : l'existence d'un pont dès cette époque est donc en question. Au sud, les limites de l'agglomération sont plus floues car le cours précis du *ruisseau Saint-Marcel* est méconnu avant son endiguement et/ou son enfouissement en canalisation souterraine à la période romaine. La surface de *l'oppidum* peut néanmoins être estimée à 3 ou 4 ha.

Des sanctuaires sur les collines

De nombreux objets gaulois ont été découverts dans les années 1950 en contrebas de la plate-forme sommitale de la colline la plus élevée de Vienne, Sainte-Blandine. Depuis la première publication de G. Chapotat (G. Chapotat, 1970), de nombreuses études ont confirmé le caractère religieux d'un grand nombre de ces objets. On suppose qu'ils proviennent d'un sanctuaire primitif de tradition indigène (type *fanum*, comme celui de la *place Camille Jouffray*), remplacé ensuite par un nouveau temple de plan romain dont quelques fondations ont été reconnues ; les objets ont été récupérés et déposés dans des chapelles secondaires ou *favissae* [158].

De la conquête romaine à la ville julio-tibérienne (**fig. 43**)

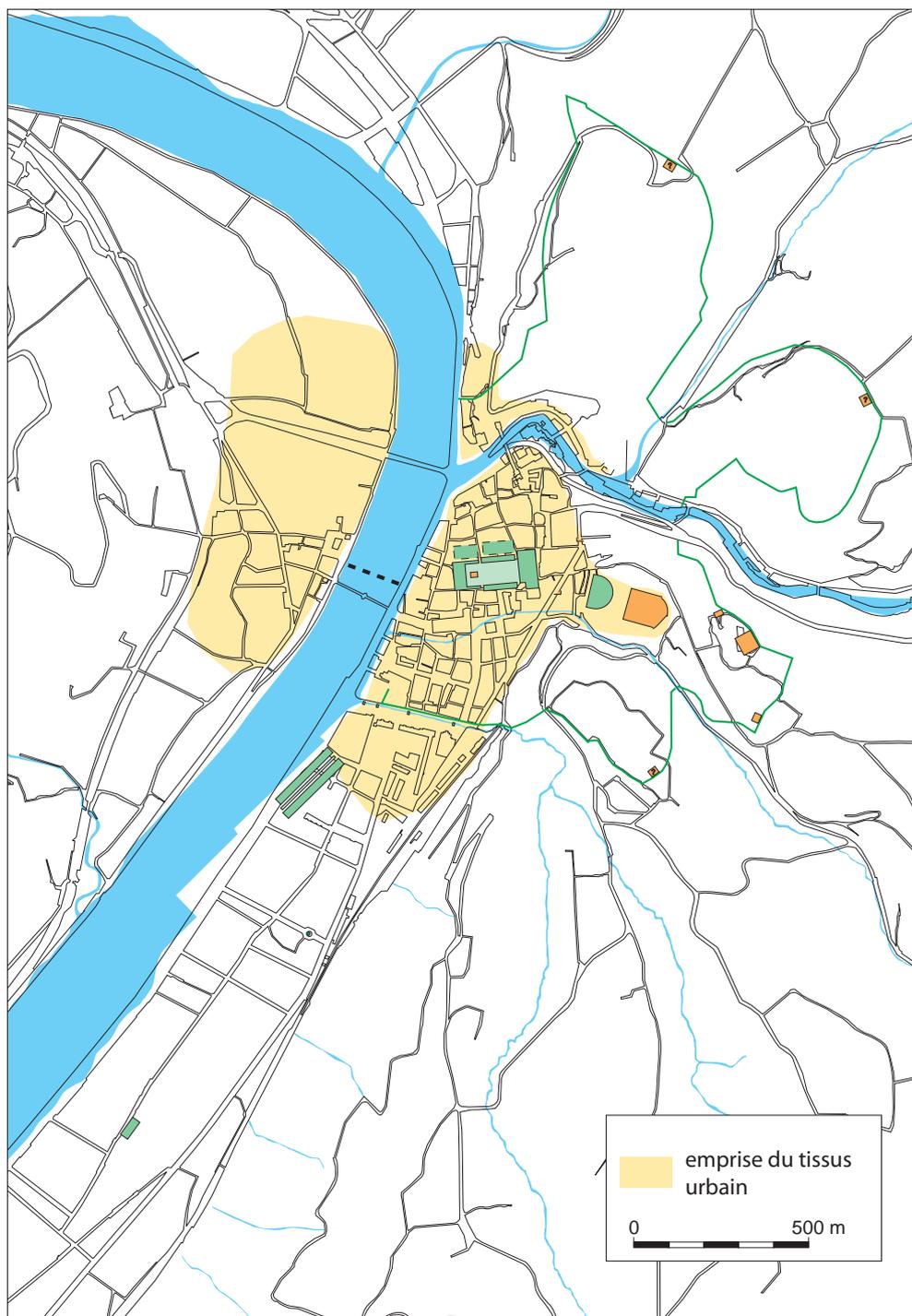
La création de la *Provincia* par Rome en 121-118 av. J.-C. a sans doute été suivie par la mise en place d'une première forme urbaine, en particulier par la construction des bâtiments de l'administration romaine (résidence du gouverneur, bureaux administratifs, premiers édifices culturels ?). Mais aucun vestige n'a pu être précisément identifié ; hormis ceux reconnus *rue de Bourgogne* [029], les découvertes relatives à cette période se résument à du mobilier fossile recueilli dans des niveaux plus récents [097]. Tout juste peut-on supposer la présence d'un édifice public occupant le bord occidental du promontoire (A. Le Bot-Helly, B. Helly, 1999).

Fig. 43 - Vienne sous Tibère (B. Helly)

Quelques textes mentionnent le mécontentement des Allobroges envers les gouverneurs et signalent l'installation d'un camp de cavalerie par César, en 52 av. J.-C. (cf. G. Lucas) ; un fossé découvert sous la Pyramide du cirque en est peut-être le témoignage.

Peu de temps après la création de ce camp, César octroie à la ville le statut de colonie de droit latin. À cette période, le contexte géomorphologique dont l'évolution a été déterminée par J.-P. Bravard (cf. introduction), va permettre à la ville de s'étendre au sud et sur la rive droite. Toutefois, il faut attendre la période augustéenne et la construction du *forum* pour que les signes distinctifs de la ville romaine apparaissent à Vienne : l'élément le plus représentatif est le temple dédié à Rome et à Auguste, érigé autour des années 20 av. J.-C. On suppose également que le premier état observé de la basilique civile (*rue des Orfèvres*) [061] date de la construction du temple, ou l'a suivie de quelques années. Toutefois, on ne connaît encore que peu de chose du plan de ce premier *forum*. Était-il bordé de portiques ou de simples murs ? Présentait-il des arcs aux entrées ? Au vu de l'entaille faite dans la petite arcade pour y encastrer postérieurement la grande arcade, l'hypothèse de grille doit être privilégiée. En outre, si la limite sud du *forum* (murs ou portiques) se trouvait dès l'origine dans l'axe de la grande arcade, il faut en conclure que la basilique débordait au nord et au sud du *forum*, selon un plan proche de

celui de Nyon et de Clunia (P. Gros, 1996) ; dans ce cas, la dernière arcade pourrait correspondre à des accès à la basilique, comme à Nyon. C'est ce qui est restitué dans les maquettes du musée de Saint-Romain-en-Gal et du musée de l'ancien Evêché de Grenoble. Ces tentatives de restitutions « grand public » de ce *forum*, que ce soit par le biais de maquettes ou de restitutions graphiques (proposition de restitution dans G. Bouchard, B. Helly, J. Martin, *Vienna*, éd. Casterman, 2011, 48 p.) pâtissent de ce manque de connaissance et s'ouvrent donc à des critiques justifiées (A. Bouet, 2012). On sait que l'exercice de restitution est difficile, mais faut-il condamner les propositions de J.-C. Golvin, malgré leurs erreurs (ou l'absence de vestiges à Pipet pour Vienne ? (J.-Cl. Golvin, 2002). Ces images ont heureusement aussi des défenseurs



(dans *Archéo Théma*, 29, juillet-août 2013, p. 98).

Des constructions retrouvées sous l'hôtel de ville [062] signalent la présence d'autres monuments julio-tibériens, mais dont on est bien incapable de donner leur plan. De même, l'existence d'un important édifice [029] à l'emplacement de l'actuel palais de justice est très probable. Ce « Palais des Préteurs », mal documenté en dehors des salles circulaires sur hypocaustes trouvées en 1779 (chaudières pour A. Bouet 2003), pourrait correspondre à des thermes publics, mais la prudence s'impose.

Dès l'époque julio-tibérienne, en tout cas à partir du règne d'Auguste, la monumentalité du centre urbain est orchestrée par une composition axiale [A. Le Bot-Helly, 1996 (1997)] qui inclut un théâtre aménagé contre la colline de Pipet, elle-même totalement ceinte de murs de soutènement et de

voûtes de construction établissant une plate-forme artificielle destinée à un sanctuaire de tradition romaine [134].

À juste raison, cette composition a été comparée à l'organisation urbaine d'Orange et d'Antioche de Pisidie en Turquie (A. Bouet, 1998). En revanche, il est peu vraisemblable que le complexe du Palais du Miroir (Saint-Romain-en-Gal) fasse partie de ce programme initial, comme le propose A. Bouet : la présence d'un d'habitat augustéen sous l'emprise du portique oriental qui longe le Rhône exclut cette hypothèse. Par contre, l'hypothèse d'un espace gymnique lié à la composition du centre urbain tel que le propose A. Bouet, pourrait s'appliquer plus justement sur la rive gauche avec l'intégration, dès la période augustéenne, d'un premier stade (peut-être une simple piste bordée d'un talus côté colline de Sainte-Blandine...) dans le vallon situé entre Pipet et Sainte-Blandine.

Cette composition inclut très vraisemblablement la colline de Sainte-Blandine et son sanctuaire, même si pour l'instant les éléments archéologiques manquent.

Vienne n'a alors plus rien de commun avec le petit bourg gaulois. La construction d'un rempart exceptionnel attribuée à Auguste [A. Le Bot-Helly 1985 (1987)], mais qui pourrait être un peu plus récente (cf. fig.43), confirme ce changement de statut. En effet, ce rempart, long de près de 7 km, entoure de façon purement ostentatoire les différentes collines qui dominent le cœur de la cité. D'une largeur variant de 2,50 à 3 m d'épaisseur pour une hauteur estimée à 8 m, la courtine est percée d'une dizaine de portes et dotée de 58 tours, selon le plan géométral de P. Schneyder (1771). Il suffit de se référer au calcul de la masse des matériaux qu'a nécessitée sa construction (cf. introduction de H. Savay-Guerraz) pour être convaincu de son importance.

Depuis 1985, quelques fouilles et observations ponctuelles ont permis de préciser le mode de construction de l'enceinte et d'observer certaines dispositions de portes. L'absence de retour le long du Rhône a été confirmée par la fouille du *cours Briller* où un tronçon de courtine (noyau central en maçonnerie et placage de calcaire tendre) ainsi qu'une porte ont été observés [001/4]. On peut rapprocher (à titre anecdotique ?) le plan de cette porte dont la courtine ne se poursuit pas vers le Rhône du célèbre médaillon d'applique présentant la *Tutela* de Vienne, même si l'orientation en est différente (A. Desbat *et alii*, 1983). Au nord, un diagnostic *quai Pajot* semble attester une porte de type oblongue [192], peut-être identique à la *Porte de Rome* à Fréjus [L. Rivet *et alii* (dir.), 2000].

Cette première parure monumentale va de pair avec une trame urbaine dont les rues reprennent parfois le tracé des axes du bourg gaulois (on pense à la voie oblique menant du site de la *place Camille Jouffray* à l'entrée sud du *forum*). Quelques axes forts, marqués par les portes percées dans le rempart, ont perduré jusqu'à nos jours, comme la *rue de Bourgogne*. À Vienne, la forte contrainte topographique a nécessité la création de voies obliques, permettant d'accéder aux collines et aux axes de circulation extérieurs.

Dans le centre urbain, cette première trame est difficilement identifiable du fait d'un événement qui va bouleverser la ville à la fin du règne de Tibère. Mais il faut sans doute restituer certaines de ces premières rues au droit d'égouts localisés sous des bâtiments publics, et dont le tracé est incohérent par rapport aux voies reconnues (égout nord-sud sous la basilique ; égout en travers du monument fouillé par J. Formigé). [091].

On peut ainsi restituer deux rues de part et d'autre du théâtre, supprimées et déplacées lors de la reconstruction et l'agrandissement de l'édifice.

Ces voies, dotées d'un réseau d'égouts, sont pour certaines recouvertes de dalles de granite (une dalle a été retrouvée sous le sol de la maison augustéenne sous la maison aux *oscilla* [097], état 1.

Ce réseau d'égouts évacue les eaux en provenance d'un ou de plusieurs aqueducs, dont la présence, dès la période augustéenne, est attestée par une inscription (*ILN V, 1, Vienne*, n° 85). Nous verrons plus loin que le seul aqueduc pouvant correspondre à cette inscription serait l'aqueduc **F** dit d'Eyzin-Pinet, non un des aqueducs de la Gère comme le propose A. Pelletier (*ILN, V, 1, Vienne*, 2004, n° 84). La distribution de ces eaux se faisait déjà à Vienne comme à Saint-Romain-en-Gal par le biais de conduite en plomb et en bois (L. Brissaud, dans *CAG 69/1*, 2006, p. 423-427).

Aux abords du *forum*, seuls quelques vestiges d'habitat ont pu être identifiés, comme la maison du jardin de Cybèle. Organisée autour d'un jardin, elle présente une qualité architecturale et décorative indéniable : sol en mosaïque avec un *emblema* en *opus sectile* composé de fragments de marbre de différentes provenances. Plus au sud, les maisons tibériennes de la *place Saint-Pierre*, mieux connues, présentent également une décoration murale très élaborée. Encore plus au sud, à l'extérieur du rempart, après une occupation artisanale (atelier de potier *place Camille Jouffray* ; atelier de fonderie *rue Laurent Florentin*), le quartier se structure en fonction de deux axes nord-sud : la voie de Narbonnaise (= *avenue du général Leclerc*) et la voie médiane (= *rue Vimaine*), coupées par des ruelles secondaires moins larges. Mais c'est véritablement le programme de construction des grands *horrea* qui va déterminer l'urbanisme de ce quartier, avant même la construction du premier cirque. En effet, le retrait du Rhône a libéré de vastes terrains et permis la construction sur plus de 4 ha d'immenses entrepôts, dont les dimensions exceptionnelles ne trouvent de comparaison qu'avec ceux de Rome et d'Ostie. Pour prévenir le risque d'inondation, ces bâtiments ont été établis sur d'énormes remblais.

J.-P. Bravard a détaillé ce processus de mise hors d'eau ; un million de mètres cubes de remblais ont été nécessaires ! (A. Le Bot-Helly, B. Helly, 1999). Une partie de ces remblais proviendrait d'éléments de destruction de différents édifices à la suite d'un séisme qui frappe la ville à la fin du règne de Tibère (*supra*) ; La construction des entrepôts, ainsi que celle des îlots d'habitations attenants à la grande voie des entrepôts ont été achevées sous Claude. Mais Ph. Leveau n'ayant relevé aucune trace de crue, doute du risque d'inondation pesant sur le site ; pour lui, la création de ces remblais « peut être interprétée comme une réponse des architectes

romains aux besoins d'un programme urbanistique de grande ampleur, c'est à dire à une demande sociétale » et, suivant l'explication avancée par M. Leglay et S. Tourrenc (1969), à la nécessité de lutter contre l'humidité excessive du sol. L'aménagement de vides sanitaires en amphores comme celui des entrepôts de Saint-Romain-en-Gal rentre dans ce processus (Ph. Leveau, 2012). Cependant, on rétorquera que le propre d'une inondation est de ne pas laisser de traces... Seules les cotes inscrites çà et là sur des édifices remarquables (comme sur la *Tour de Valois* à Sainte-Colombe) témoignent d'inondations dont il ne reste ensuite aucun stigmate. Il en est évidemment de même à la période romaine. La seule inondation antique archéologiquement constatée a été observée dans un monument en cours de construction [229].

L'hypothèse d'un processus de précaution lié au souci de prévenir l'humidité des lieux est aussi discutable. En effet, la mise en place de « vides sanitaires d'amphores » n'est pas nécessairement liée à la prévention contre l'humidité, mais répond également au besoin d'établir des remblais rapidement et à peu de frais : l'amphore est à cet égard un matériau idéal (contenant encombrant et vite périmé). C'est le cas des amphores découvertes dans la maison d'Amour et de Pan à Sainte-Colombe (cf. CAG 69/1, n°1 » p. 317), dans la fosse d'une boutique, et des amphores mises au jour dans la même rue, sur le chantier de la ZAC du centre U1 (cf. CAG 69/1, p. 324), déposées sur la terrasse würmienne à une altitude incompatible avec une éventuelle inondation. C'est aussi le cas pour une fosse mise au jour à Aoste (B. Helly, T. Silvino, 2013) et située sur une terrasse hors d'atteinte du *Guiers* ou du *Rhône*. En outre, le caractère humide de la plaine de Saint-Romain-en-Gal et la mise en place de précautions contre ce phénomène peuvent être discutés. En effet, pourquoi aurait-on pris la peine de protéger un entrepôt de l'humidité, alors que les propriétaires des riches *domus* mitoyennes n'ont visiblement pris aucune disposition particulière pour protéger les pièces recouvertes de mosaïques installées sur des radiers conducteurs d'humidité ? Des exemples de dispositifs contre l'humidité sont connus à Vienne ; il s'agit très souvent de combattre les infiltrations d'eau provenant de ruissellements et de sources souterraines dans des édifices à flanc de collines. Les vides sanitaires verticaux en *tegulae mammatae* sont nombreux à Vienne et aux alentours (fouille de Schneyder sous le théâtre, dessin Cottaz et de la *villa* de Licinius à Clonas-sur-Varèze par exemple : B. Helly, 2009).

Sur cette question, il faut conclure que le programme d'urbanisme du quartier sud, engagé dès la période tibérienne, prend en compte le risque naturel lié aux inondations : les architectes des entrepôts ont donc prévu de mettre hors d'atteinte des crues le stockage du blé. Il faut noter que le dispositif anti-crue et/ou anti-humidité consiste en vide sanitaire sous plancher et non en vides sanitaires d'amphores (aucun fragment d'amphore n'a été retrouvé dans les cellules).

Au nord de la ville, des vestiges d'habitations tibériennes ont été identifiés *place des Capucins* [047] et sur le site de la *rue Cuvière* [040]. Mais dans ce secteur, c'est sur la rive droite de la *Gère*,

sur le site de la *rue de Colennes*, que l'habitat de cette époque est le mieux documenté.

Sur la rive droite du *Rhône*, l'évolution du quartier est bien connue (site archéologique de Saint-Romain-en-Gal : cf. CAG 69/1, 2006). Dès 40 av. J.-C., ce secteur rural est structuré en parcelles délimitées par des bornes et des voies qui en fixent définitivement l'organisation. Se côtoient alors habitat et artisanat (ateliers de potier). Plus au sud, à Sainte-Colombe, les premières occupations sont datées de la période césarienne et les premières *domus* attestées dès le début du règne d'Auguste. Le développement dès les années 40 av. J.-C. des quartiers de la rive droite, pose le problème du franchissement du fleuve à cette époque. La restitution d'un pont primitif à la hauteur de la tour de Valois, à l'emplacement du pont médiéval, d'un autre pont au nord, dans l'axe de la *rue des Thermes* et d'un troisième, au sud, dans l'axe de la voie du jardin public, font débat (cf. *supra*).

Un séisme en 36 ou 37 (Benoit Helly, avec la collaboration de Bruno Helly (directeur émérite de recherche CE au CNRS) et d'Alain Rideaud (architecte DPLG)

Dans G. Bouchard, B. Helly et J. Martin, (2011), l'hypothèse d'un séisme à Vienne a été pour la première fois avancée pour expliquer l'effondrement d'une partie du temple d'Auguste et de Livie, alors que la plupart des archéologues avaient jusqu'alors attribué sa destruction et sa reconstruction partielle à un incendie (B. Sagnier, 1993 ; - S. Zugmeyer, *Rapport*, 2008 ; - F. Bessière, *Rapport*, 2011). Mais il semble étonnant, sinon impossible, qu'un incendie ait pu déstabiliser à ce point un tel édifice. Puisque Sidoine Apollinaire signale l'existence d'un séisme au V^e siècle (cf. texte dans G. Lucas), cette possibilité peut être envisagée à Vienne.

Selon les archéologues spécialisés en sismicité historique et les spécialistes du feu, les incendies dans les bâtiments de construction traditionnelle (pierre et charpente en bois) ne provoquent pas l'effondrement des structures. Dans le cas d'un incendie, l'ossature de la charpente du temple (sans doute en chêne) aurait donc résisté, car les poutres au bois dense ne se consumant pas entièrement, elles n'ont pas exercé de poussée sur les colonnes. Ce constat a suscité la recherche systématique des éventuelles anomalies sur le temple, mais aussi dans les constructions encore en place comme les arcades du *forum*. Cette recherche a également été menée dans la documentation archéologique. Au terme d'un an de recherche, le dossier s'est fortement étoffé, légitimant de fait l'hypothèse d'un séisme ayant provoqué la destruction d'une grande partie de la ville.

— Les éléments pouvant être directement reliés à un séisme (fig. 44, p. 120)

Le temple impérial

Tous les spécialistes d'architecture antique s'accordent sur le fait que le temple d'Auguste et de Livie présente deux états de constructions, facilement identifiables (chapiteaux différents ; matériaux différents...). P. Gros (1996, p. 159-160) date l'état 1, conservé sur la partie arrière de l'édifice, des années 20 av. J.-C. et le deuxième état,

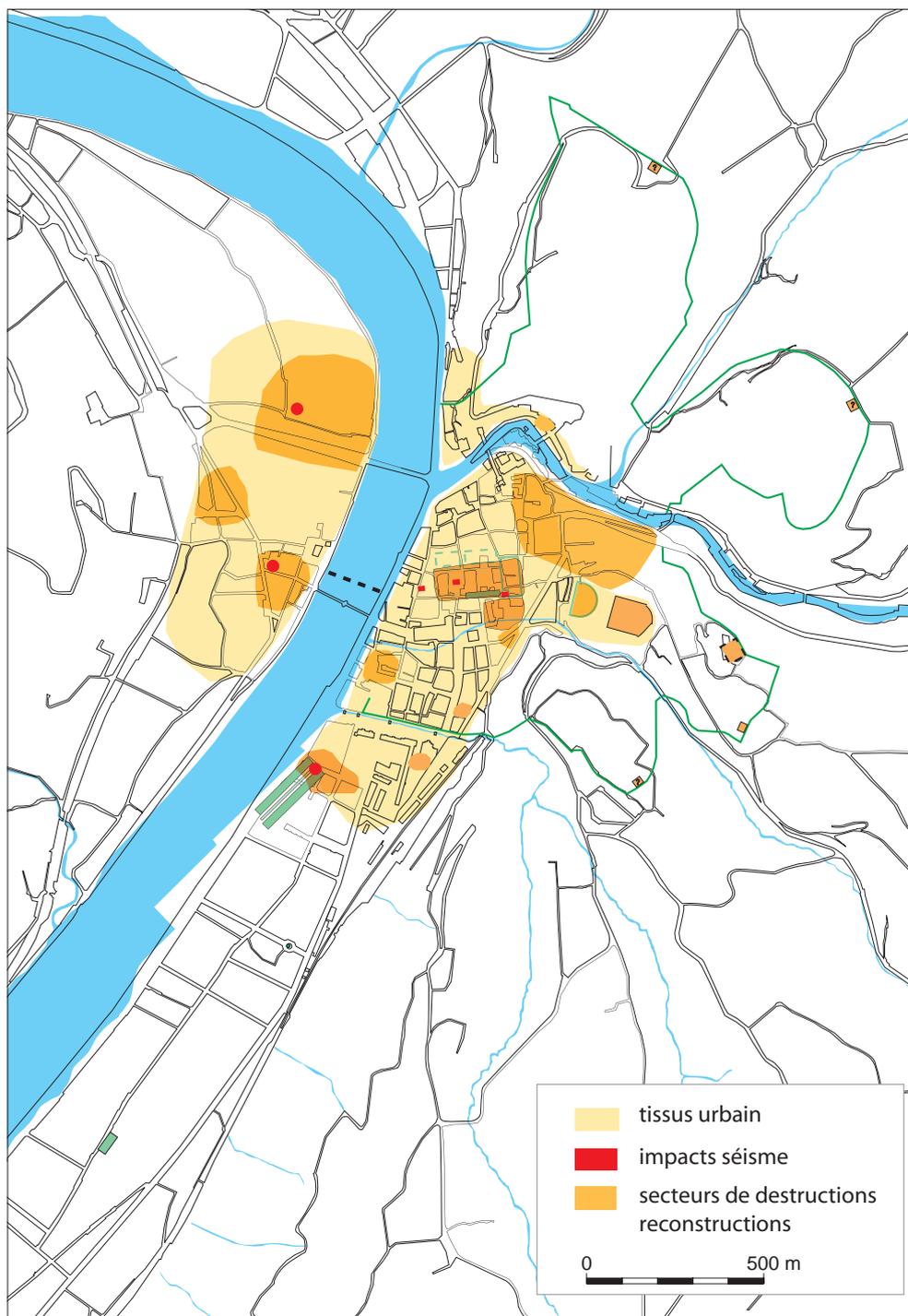


Fig. 44 - Vienne. cartographie des impacts de séisme et des secteurs destruction/reconstruction (B. Helly)

- dans l'angle sud-ouest, la base du pilastre n'est pas strictement alignée par rapport au mur. Malgré la restauration, on constate que la base sort de 4 ou 5 cm de l'alignement. Cette base est en partie refaite, mais le restaurateur a manifestement pris pour repère l'axe de la colonne et a donc respecté le déplacement (**fig. 45**).

- dans ce même angle, F. Bessière a également remarqué une anomalie dans l'alignement des deux blocs composant le chapiteau du pilastre (**fig. 46**) (F. Bessière, *Rapport*, 2011). Pour lui, ce décalage serait dû à un défaut de construction ou à un buchage. Mais la première explication paraît peu crédible au vu de la qualité architecturale de la construction initiale et la deuxième n'explique pas le déplacement des blocs, car alors, il aurait fallu une poussée latérale énorme pour ce déplacement, peu compatible avec un simple buchage.

- Une observation du mur arrière du temple montre encore que ce dernier est voilé. En se mettant dans son alignement, on constate en effet que l'angle supérieur sud-ouest ressort vers l'extérieur. Les restaurateurs du XIX^e siècle n'ont pas cherché à corriger cette anomalie et ont simplement suivi le parement existant, en respectant ce voile. Ces trois indices montrent que l'édifice initial a subi une violente poussée nord-sud qui a touché en premier lieu les colonnes les moins solidaires de la *cella* et du mur arrière, dont la cohésion est renforcée

de la « fin de l'époque tibérienne, ou du début du règne de Claude (les années 40 apr. J.-C.)... ». Il reste toutefois prudent car les difficultés de lecture des différents états de l'inscription dédicatoire (sur la frise et l'entablement) compliquent la chronologie stylistique qu'il propose. Pour certains, cette datation est plus récente (S. Zugmeyer, *Rapport*, 2008, p. 26 ; - F. Beyssière, *Rapport*, 2011, p. 50). L'utilisation du choin (calcaire du Bugey) au deuxième état du temple est également un élément de chronologie à prendre en compte, car son emploi n'est attesté à Vienne et à Lyon qu'à partir du règne de Claude (cf. introduction H. Savay-Guerraz).

On relève plusieurs anomalies sur les restes du premier temple (partie arrière de l'édifice) et qui semblent les conséquences de ce tremblement de terre :

par le biais de la charpente qui a plus d'appuis. Ce phénomène est bien connu, en premier lieu à Pompéi, comme le souligne J.-P. Adam pour le temple de Jupiter : « Dans la matérialité des faits, le temple de Jupiter a bien été détruit, sa colonnade abattue, seuls ne subsistant que le *podium* et une médiocre élévation des murs de la *cella* [...] » (J.-P. Adam, 1986).

Le séisme à Vienne a sans doute eu lieu peu de temps avant la reconstruction du temple sous le règne de Claude, sans doute avant la dédication de Livie en 41, car on ne peut imaginer qu'un édifice dédié au culte impérial ait pu rester longtemps en ruine.

En outre, les traces d'incendie relevées sur la partie ancienne de l'édifice ne sont pas incompatibles avec l'hypothèse d'un séisme, comme on va pouvoir le constater dans d'autres endroits de la ville.



Fig. 45 - Temple d'Auguste et de Livie, base du pilastre sud désaxée (cliché B. Helly)

Fig. 46 - Temple d'Auguste et de Livie, chapiteau du pilastre B état I (cliché F. Beyssière)

Les arcades du forum

Dès le XIX^e siècle, les érudits comme P. Schneyder ou E. Rey, avaient déjà noté la chronologie relative entre la petite arcade orientée nord-sud et la grande arcade orientée est-ouest [088]. Une étude récente a confirmé ces deux états [D. Fellague, R. Robert, 2009 (2011)], précisé les datations et montré que la grande arcade est en partie composée de blocs réemployés. D'après l'analyse stylistique du décor,

ces auteurs donnent à la construction de cette grande arcade un *terminus post quem* d'époque flavienne.

Les spécialistes en sismicité historique ont relevé une anomalie sur la petite arcade : il s'agit d'un déplacement latéral d'un des blocs d'assise qui semble le résultat d'une forte secousse sismique (fig. 47). La construction d'une nouvelle arche au moyen d'éléments de démolition va dans ce sens : une (ou des) arches ont été détruites et certains éléments aussitôt réutilisés.

D'autre part, en examinant l'abondante documentation graphique et photographique produite à la suite des fouilles réalisées à Vienne depuis les années 1980, certains éléments peuvent raisonnablement être reliés aux stigmates d'un séisme. Il faut d'ailleurs noter la concomitance chronologique de ces phénomènes.



Fig. 47 - Petite arcade du forum, décalage d'un bloc d'assise (cliché B. Helly)



Fig. 48 - Entrepôt A : bloc de fondation en molasse fendu

- Effondrement et incendie de la boutique de poteries de la rue de Bourgogne [024]

Situé sous la plate-forme du temple, cette boutique de céramique a été violemment et subitement détruite par un incendie. La fouille a montré que les rayonnages se sont tous effondrés, sans qu'il soit possible de déterminer si l'incendie a été postérieur à l'effondrement des rayonnages ou s'il en a été la cause. L'étude du mobilier et la découverte de 11 monnaies suggèrent que cet événement date de la fin du règne de Tibère ou de celui de Caligula. Il s'agit probablement des conséquences du tremblement de terre.

- Interruption de la construction des horrea du quartier sud

Lors de la construction des grands horrea commencée sous Tibère, les énormes moyens mis en œuvre (remblais) pour prémunir les bâtiments des crues éventuelles n'ont apparemment pas suffi ; en effet, la fouille d'A. Canal en 1972 a révélé une interruption dans la construction du bloc A (le plus septentrional des entrepôts et le premier construit), marquée par une couche d'inondation. Cette inondation est restée en place dans les niveaux de remblais de l'entrepôt. Il faut également souligner la rupture d'un bloc de fondation en molasse (fig. 48) d'un



Fig. 49 - Saint-Romain-en-Gal, maison aux Pierres Dorées, décalage des blocs du seuil (MDO)



Fig. 50 - Sainte-Colombe, rue Garon, domus sud, réparation d'un tuyau (cliché SRA)

des aménagements en pierre de taille des extrémités des cellules [231]. Ces perturbations qui se situent au niveau des fondations sont donc intervenues au moment de la construction. La cassure du bloc pourrait être due au séisme.

- Anomalies dans les habitats

En dehors des très nombreux phénomènes de destructions/reconstructions de l'habitat à Vienne entre la fin du règne de Tibère et celui de Claude, quelques éléments peuvent être mis en relation avec une situation sismique.

. La maison aux Pierres Dorées :

La maison « aux Pierres Dorées » correspond à l'état 2A de la maison du dieu Océan. Construite dans les années 20 de notre ère, elle aurait été détruite en 60, laissant la place à une nouvelle construction, la maison « au vestibule à colonnes » (A. Desbat *et alii*, 1994). On note une anomalie dans la construction du seuil de la maison : le bloc oriental du seuil est nettement décalé par rapport aux autres blocs du seuil. Or, il ne peut pas s'agir d'une erreur de construction, mais un déplacement latéral provoqué par une secousse sismique paraît une explication logique (fig. 49). La fourchette chronologique établie pour la période d'abandon de la maison ne

correspond pas exactement à la datation avancée pour le séisme. Toutefois, il est aussi possible que la maison soit restée en ruine quelques années avant d'être complètement démantelée et reconstruite, à l'exemple de la *domus* du Dieu Pan (état II) de la rue Garon à Sainte-Colombe, qui est détruite vers 40 et reste en ruine quelque temps au vu des dépotoirs installés sur sa destruction (A. Le Bot-Helly, *Rapports*, 1982 et 1983). Ce phénomène a été bien souligné à Pompéi (J.-P. Adam, 1986 ; - J. Andreau 1973) où de nombreuses maisons et boutiques détruites par le tremblement de terre de 62 étaient encore en ruines en 79.

. Réfection du réseau d'eaux :

À Pompéi, le premier séisme qui a secoué la ville en 64 avant l'éruption de 79, a entraîné la destruction du réseau hydraulique obligeant à sa remise en état immédiate (J.-P. Adam, 1886). On remarque à Vienne des phénomènes identiques.

- La fouille de la rue Garon à Sainte-Colombe a permis de dégager deux *domus* urbaines séparées par une venelle. La *domus* sud présente un état tibérien. L'une de ses canalisations en plomb passant sous un *terrazzo* a été récupérée et la tranchée parfaitement bien rebouchée. Cette réfection (fig. 50) intervient autour des années 40/50 apr. J.-C. (A. Le Bot-Helly, *Rapports* 1982 et 1983).

- À Saint-Romain-en-Gal, on a constaté un aménagement général du réseau hydraulique (adduction et assainissement) à la même époque (40-60 apr. J.-C.), par exemple : rue du Commerce (J.-L. Prisset *et alii* 1994), ou encore rue des Thermes (CAG 69/1 p. 424).



Fig. 51a - Inscription ILN 84

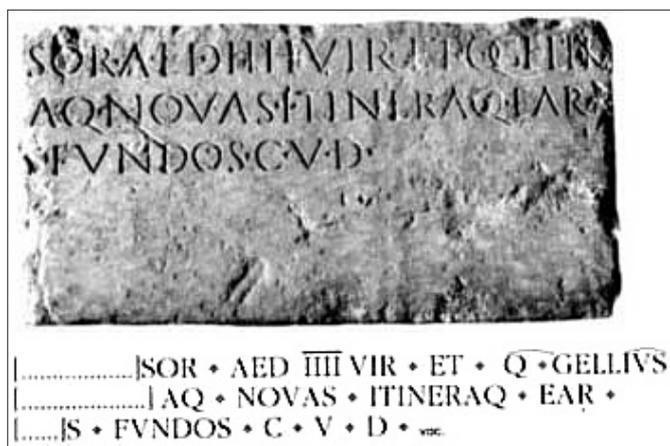


Fig. 51b - Inscription ILN 85

- De même, sous le seuil de la maison « aux Pierres Dorées », un tuyau de plomb installé dans les années 15/20 présentait des cassures et des réparations, conséquences pour Cochet et Hansen de l'effondrement du seuil [A. Cochet, J. Hansen, 1986 ; - L. Brissaud 2010 (2011)]. Mais le relevé très précisément coté de ce seuil montre qu'il est resté horizontal : il s'agit plutôt d'un déplacement latéral dû au séisme (**fig. 49**).

- À notre avis, la réfection du réseau hydraulique est également attestée par plusieurs inscriptions, notamment une série de cinq inscriptions identiques (**fig. 51a, b**) relatant la donation par Sulpicia Censillia de 50 000 sesterces « pour la conservation à perpétuité de ces écriteaux » (*titulos /tuandos*), soit une dédicace commémorant l'évergétisme de son père D. Sulpicius Censor et de Q. Gellius Capella, deux *quattuorvirs* ayant offert de nouvelles eaux aux colons de Vienne (*ILN V/1, Vienne, 2004, n° 84 et 85*).

L'aqueduc en question est forcément antérieur aux années 36-41, date de la disparition des *quattuorvirs* à Vienne. L'inscription initiale en calcaire tendre ne mentionnant que la donation des *quattuorvirs* a été découverte en 1864 en remploi avec d'autres éléments également en calcaire tendre (voussoirs) dans le radier d'une construction d'époque romaine : citerne pour A. Pelletier ; cour (ou place) avec rigole ; la présence d'importants équipements publics (*horrea* et cirque) dans ce quartier fait aussi suggérer des latrines publiques et/ou un nymphée [298].

Pour justifier la présence des inscriptions de Sulpicia Censillia, A. Pelletier (1982a, p. 147) suppose que l'inscription initiale correspondant à la donation des *quattuorvirs* aurait été « soustraite à la vue des Viennois quelques années ou décennies après sa rédaction et détruite ». Mais cette explication paraît fragile à la lumière de la chronologie des faits, car il faudrait que ni les deux évergètes ni aucun membre de leurs familles ne soient en mesure de s'insurger contre cet oubli. Or, la deuxième série d'inscriptions, dont certaines sont en choin, est datée du milieu du siècle, soit très peu de temps après la création de la première.

La somme de 50 000 sesterces apparaît sans commune mesure avec l'entretien d'une ou même de plusieurs inscriptions ; un portique par exemple ne coûte que 30 000 sesterces. L'explication d'une « réserve financière » est aussi discutable (N. Laubry, 2005). Pour quelles raisons Sulpicia Censillia ferait-elle graver cinq inscriptions s'il s'agissait simplement d'entretenir le souvenir d'une inscription rappelant la donation de son père ?

Les termes *titulos /tuandos* n'excluent pas que cette somme correspond à la réfection du réseau d'alimentation lui-même. Cette hypothèse semble justifier l'importance du don de Sulpicia et sa volonté de commémorer son acte d'évergétisme par cinq inscriptions. Un lien direct entre la réfection du réseau et le séisme est possible : la datation des inscriptions de Sulpicia est de très peu postérieure à la date avancée pour le séisme.

Intensité du séisme

L'intensité de la secousse a dû être très forte pour que des blocs d'architecture en grand appareil parfaitement liés par des joints en plomb sortent

de leurs assises. Selon les sismologues de l'Institut des sciences de la Terre de Grenoble, il faudrait un séisme de magnitude au moins égale à 5,5 pour générer de tels dégâts, mais aucun événement n'est répertorié dans les actuels catalogues de sismicité historique au I^{er} siècle de notre ère. À un tel séisme devrait correspondre une faille d'environ 10 km de long. Aucune n'est cartographiée dans le secteur de Vienne. Toutefois, un graben (fossé tectonique) de quelques kilomètres, associé à la vallée de la *Gère*, a été évoqué dans des revues de géomorphologie datant du début du XX^e siècle (information P.-Y. Bard, F. Thouvenot, Isterre, observatoire de Grenoble) et il existe des preuves d'une activité sismique à Vienne, comme la présence de mylonite, roche issue du frottement de plaques, ainsi qu'une « fracture sismique » mise en évidence récemment par A. Rideaud sous le château de Pipet (information orale). On note aussi que l'intensité du séisme relaté par Apollinaire vers 480 apr. J.-C. a été estimée par les sismologues à 5,5 ou 6 avec la probabilité d'un épïcêtre proche de Vienne (J. Lambert, 1985). Enfin, pour les périodes plus récentes (XV^e siècle et périodes modernes), d'autres indices d'activité sismique ont également été identifiés. L'ensemble de ces données en cours d'étude sera présenté lors d'un prochain colloque.

La reconstruction de la ville sous Claude-Néron (Benoit Helly)

La récente hypothèse du séisme qui aurait frappé Vienne au I^{er} siècle fait que les témoignages archéologiques qu'on peut lui imputer sont encore peu nombreux. La recherche des stigmates va se poursuivre à l'examen de l'importante documentation issue des fouilles et sera sans aucun doute enrichie par les observations faites au cours des sondages et fouilles à venir. Toutefois, sur la base des données existantes, on peut dès à présent souligner la troublante concordance chronologique des phénomènes de destructions-reconstructions (**fig. 52**, p. 124). La majorité des sites datés archéologiquement sont détruits et reconstruits dans une fourchette assez étroite, comprises entre 35 et 60 apr. J.-C. Et on remarque l'apparition de nouvelles constructions à partir des années 50.

Il apparaît qu'à la suite de la catastrophe qui a détruit la ville, les Viennois ne se sont pas contentés de rétablir les édifices détruits, mais qu'un vaste plan de reconstruction et de restructuration urbaine a été mis en place. Ce programme architectural a sans doute été favorisé par d'importants financements provenant de dons et de déductions impériaux, ainsi que d'actes d'évergétisme, comme à Pompéi après le tremblement de terre de 62 où la reconstruction du temple d'Isis a été entièrement financée par un évergète Numerius Popidius Celsinus, âgé de six ans seulement ! (J.-P. Adam, 1986, p. 70).

La restructuration du centre monumental

Nous avons vu que la partie orientale du temple d'Auguste et de Livie a été reconstruite très vite après le séisme. Cette reconstruction présente des anomalies (par exemple, les supports de certaines colonnes qui émergent du dallage) probablement dues aux remplois d'éléments du premier temple (colonnes notamment) qui ont nécessité un

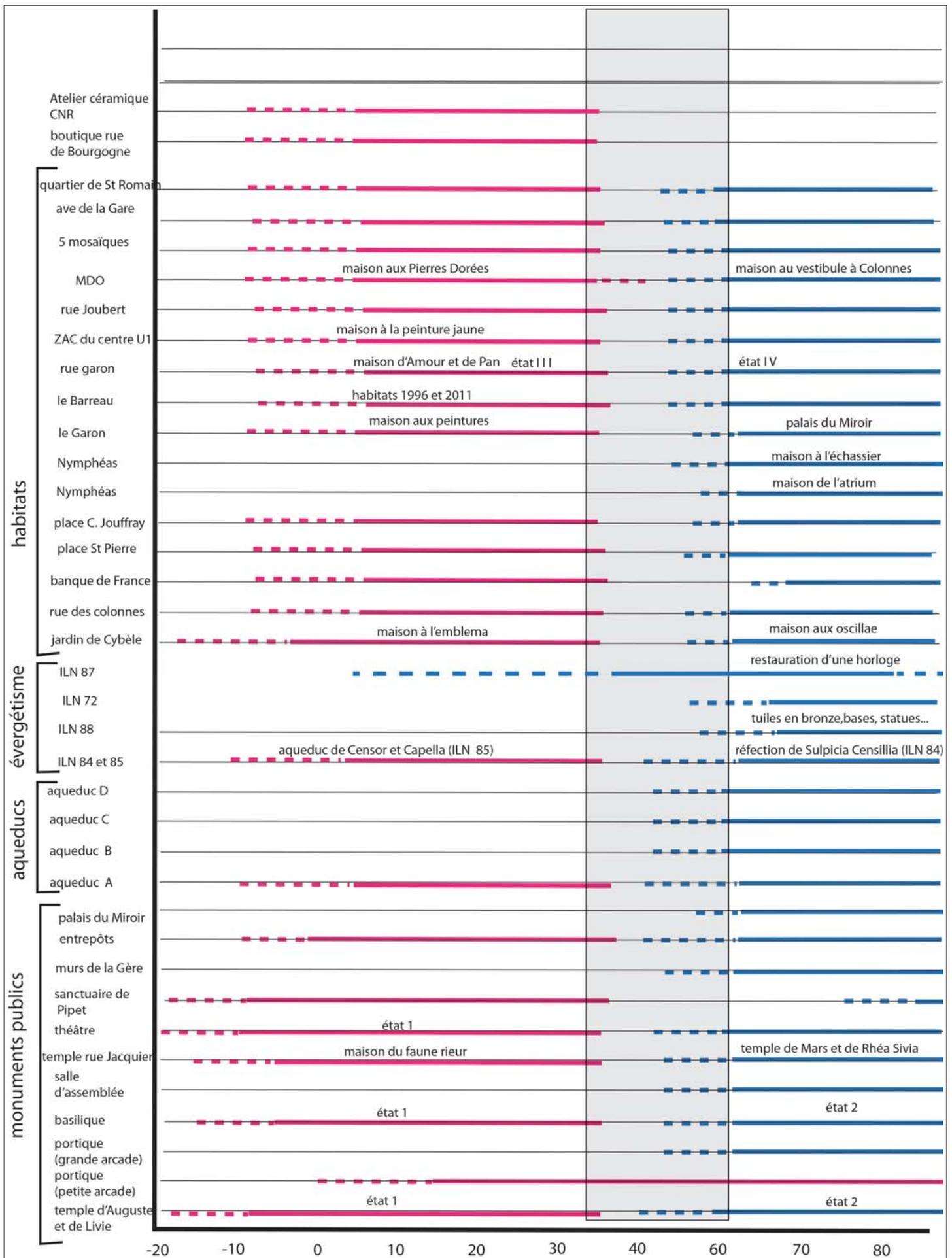


Fig. 52 - Tableau de concordance chronologique des destructions /reconstructions (B. Helly)

ajustement en hauteur. Les architectes ont également fait appel à de nouveaux matériaux comme le choin pour certains éléments du dallage et le support de la colonnade, ou encore la pierre de Seyssel pour les chapiteaux et les entablements. On relève les signes d'une reconstruction faite rapidement, en partie avec les moyens à disposition, mais avec une nouvelle modénature. Les modillons sculptés de la corniche de l'état initial sont absents dans la partie reconstruite : ils devaient être juste peints. Les nouveaux chapiteaux font l'objet de discussions quant à leur style et leur datation. S. Zugmeyer souligne d'ailleurs la difficulté de trouver des comparaisons (S. Zugmeyer, *Rapport*, 2008 p. 29) ; F. Bessière suggère des rapprochements avec la Gaule du Nord ou la vallée du Rhin (F. Bessière, *Rapport*, 2011, p. 46). L'atypisme de ces pièces en regard du style architectural régional signale peut-être l'intervention d'ateliers extérieurs comme réponse à l'édification soudaine et massive de nombreux monuments. Des exemples connus montrent que la reconstruction de villes détruites par un séisme a attiré de nombreuses corporations de bâtiments (J. Andreau, 1973) et l'intervention d'atelier orientaux ne peut être exclue. Il faut ici mentionner la réflexion de R. Robert sur le caractère international de la sculpture viennoise (R. Robert, dans *NEsp.* 2003, p. LI).

L'étude de D. Fellague et de R. Robert [2009 (2011)] a montré que la reconstruction d'un arc à l'entrée du *forum* (arcades du jardin de Cybèle) date de l'époque flavienne et qu'elle a été faite dans l'esprit du portique initial au moyen d'éléments de la première construction. Pour ces auteurs, l'utilisation de blocs en remploi explique l'originalité dans l'agencement de l'intrados de la grande arcade. Cette disposition, qui multiplie les attaches entre les claveaux du cintre et les assises de l'arc, peut aussi être un dispositif préventif en cas de nouveaux tremblements de terre, car des dispositifs antisismiques sont attestés par les textes. Lors de la création du temple dédié au culte de Tibère dans la *provincia* d'Asie, Tacite explique comment fut choisie la cité et notamment qu'il était question, à l'origine, de prendre en compte les risques sismiques (G. Lucas 2012). J.-P. Adam a énuméré toutes les techniques utilisées à Pompéi pour non seulement réparer les dégâts causés par le premier tremblement de terre de 64, mais aussi pour se prévenir d'un nouveau tremblement de terre (J.-P. Adam, 1986).

La reconstruction du temple de Vienne semble également coïncider avec celle de la basilique [091]. L'extrémité sud de la première basilique est localisée au droit de la petite arcade, là où un mur fait retour. Dans l'angle sud-est de la construction, des salles (tribunal ?) richement décorées occultent un réseau initial d'égouts mais dont l'utilisation est maintenue vu la construction d'accès. Depuis la découverte de ces pièces en 1782, aucune fouille n'a permis de préciser les dates de ces aménagements. Mais l'utilisation du choin suggère un *terminus ante quem* à Claude. De plus, la chronologie relative que l'on peut établir entre trois constructions indissociables – la basilique, la voie est-ouest et la salle d'assemblée

[095] – fournit une indication chronologique, la salle d'assemblée étant postérieure au règne de Tibère.

À ce programme de reconstruction autour du *forum*, semblent également appartenir les constructions dégagées sur le site du « jardin de Cybèle ». Au sud de la salle d'assemblée, une *domus* (dite « aux *oscilla* ») et un temple sont construits sous Claude [097]. La maison remplace une première habitation augusto-tibérienne et T.-C. Delorme (1842a-b) signale que le temple édifié sur la terrasse supérieure est construit sur une maison tibérienne.

Le théâtre augustéen est, lui aussi, reconstruit et agrandi à l'époque claudienne [137]. Ces travaux vont de pair avec une nouvelle voirie et sont étroitement liés à l'aménagement de l'ensemble de la plate-forme située entre le théâtre et la *Gère*. Cette concordance est attestée entre le théâtre et le grand aqueduc E, construit en même temps que la basilique nord du théâtre. Cet aqueduc, daté de la période de Claude, est soutenu par un imposant mur de soutènement constitué d'une succession de caissons en absides [129-131]. Ce mur est le troisième élément d'un gigantesque aménagement de terrasses successives depuis la rive de la *Gère* jusqu'au sommet de l'actuel cimetière de Pipet (emplacement de la plate-forme du stade). Plusieurs indices archéologiques vont en ce sens.

Cet exceptionnel ouvrage que constituent les murs de soutènement de la *Gère* (fig. 53) [132] est postérieur aux années 50 apr. J.-C. (présence de choin dans les assises inférieures). Il soutient une plate-forme sur laquelle a été installé l'aqueduc inférieur A à l'époque de Claude [131]. De même, les deux aqueducs dégagés dans le cœur de l'ancienne église de Saint André-le-Haut peuvent être datés de la même époque [126]. En effet, on relève encore la présence de choin dans un mur interprété par A. Baud comme un troisième aqueduc, mais que nous identifions comme un mur de soutènement à absides d'après la description et le dessin donnés par Cornillon (des blocs de choin sont encore visibles en contrebas au nord de l'abside de l'église). Ce mur devait soutenir une terrasse intermédiaire traversée par les deux aqueducs, comme le suggère le mur de terrasse relevé plus à l'est par J. Leblanc en 1875. Nous supposons aussi que l'aqueduc présentant une section carrée à partir du cœur de



Fig. 53 - Murs de soutènement de la *Gère* (carte postale Blanchard)

Saint-André-le-Haut appartient à ce programme de construction. La forme carrée de cette section indique que l'extrados de sa voûte était proche d'un sol et non pas recouvert de terre. Or dans le voisinage de l'aqueduc, a été dégagée une dalle en choin dans le même axe que le conduit et à une trentaine de centimètre plus haut [128].

Pour conclure, il faut comprendre que ces trois terrasses soutenues par trois murs de soutènement de confection identique et traversées par un réseau d'aqueducs, procèdent d'une seule et même mise en œuvre. Ces travaux très importants et réalisés sur un terrain indéniablement public signalent un programme public que nous relierons à la reconstruction de la ville sous le règne de Claude d'après la concordance de tous les éléments.

Sur cette plate-forme, nous situons le temple de Mars (à l'angle des *rues Saint André-le-Haut* et *Victor-Hugo*) [122]. Quelques indices nous incitent également à y localiser l'amphithéâtre (cf. **fig. 55**, *infra*) dont l'existence à Vienne est plus que plausible. Enfin, la tradition archéologique ancienne qui situe sur ce site le palais des empereurs mérite aussi d'être réexaminée : la présence de blocs sculptés de symboles apolliniens du Principat (tête d'Auguste et de Tibère) découverts en remploi dans ce secteur l'y autorise.

Il faut sans doute restituer sur ces différentes terrasses des jardins (*horti*) qui s'épalaient jusqu'à la plate-forme du stade.

La reconstruction du sanctuaire augustéen de Pipet [134] a sans doute fait partie de grands chantiers de rénovation. Néanmoins, d'après la datation de l'inscription de la flaminiqne de Vienne, en relation avec cet édifice, et qui correspond à la datation de l'état 2 du sanctuaire (d'après des comblements d'amphores), sa reconstruction est un peu plus tardive.

Dans le quartier sud, le séisme n'a porté qu'un coup d'arrêt provisoire à la construction des entrepôts engagée sous Tibère. De ce fait, il est plus délicat de différencier dans ce secteur les constructions engagées avant le séisme des constructions réalisées après la catastrophe. Il est certain que la *maison de l'atrium* [246] avec son bassin en choin et ses remplois de colonnes en marbre dans les seuils de la construction d'origine est légèrement postérieure au séisme. En outre, elle a été construite sur des remblais exclusivement constitués d'éléments d'architecture issus de démolition (terre et enduits peints). Ce type de remblai très particulier a été observé encore récemment sous l'emprise de l'office de tourisme [226] (D. Frascone, *Rapport*, 2013). Il présente les mêmes caractéristiques que les remblais post-séisme de 64 à Pompéi : selon J. P. Adam, les matériaux extraits des édifices détruits sont d'abord triés : les éléments en pierre, en lave, ou en briques cuites sont récupérés, tandis que les enduits peints, les fragments d'architecture de terre crue ou cuite sont réservés aux remblais et aux comblements (J.-P. Adam, 1986). Bien qu'un tel tri sélectif ne soit pas propre aux récupérations post-séisme, l'ampleur du phénomène, le déplacement des matériaux et la concordance des événements à Vienne vont dans ce sens.

Sur la rive droite, où la *maison aux Pierres Dorées*

présente les indices d'un tremblement de terre, A. Desbat a montré que l'ensemble du quartier de Saint-Romain-en-Gal a été détruit vers la fin du règne de Tibère et reconstruit sous Claude/Néron (A. Desbat *et alii*, 1994, p. 206-208). Cette reconstruction inclut l'aménagement du *Palais de Miroir* (H. Savay-Guerraz *et alii*, 1998). Il serait ici fastidieux de détailler, maison par maison, boutique par boutique, la chronologie destruction/reconstruction. Il en va de même pour les nombreuses maisons dégagées à Sainte-Colombe (cf. CAG 69/1). Mais nous proposons un tableau récapitulatif montrant pour l'ensemble de ces vestiges, assez bien datés, la concordance des phénomènes de destruction et de reconstruction (**fig. 44**, p. 120), par ailleurs relevée sur les peintures murales (cf. **fig. 58**) (O. Leblanc, 2013). La cartographie des sites touchés par ce phénomène montre qu'il s'étend à l'ensemble de la ville.

Vu l'ampleur des constructions et des reconstructions datées de la même période, la catastrophe a nécessité d'énormes moyens sous le règne de Claude et de Néron (reconstruction du temple D'Auguste et de Livie, agrandissement de la basilique civile et reconstruction d'une arcade du *forum*, construction de la salle d'assemblée, reconstruction du théâtre, aménagement de la plate-forme au-dessus de la *Gère*, création du réseau des aqueducs de la *Gère*, etc.).

Cette reconstruction d'une partie de la ville répond à un nouveau plan d'urbanisme spécialement conçu à cette occasion. On suppose la mobilisation des édiles et des riches familles viennoises, mais certainement une aide impériale, comme pour d'autres villes sinistrées où Rome est intervenue par une aide financière directe ou par des déductions d'impôts (M. Corbier, 1984 [1985]). G. Lucas a recensé plusieurs textes d'époque gréco-romaine mentionnant les gestes d'évergétisme et les aides publiques accordées à la suite de ce type de catastrophe ; pour notre période, il faut citer l'exceptionnelle aide financière (dix millions de sesterces) accordée par Tibère en 17 apr. J.-C. à 12 villes de Syrie (G. Lucas, 2012).

Outre l'attribution de fonds impériaux privés, le sénat accorde également des déductions d'impôts, par exemple à Cibyra et à Aegion en Achaïe (remise de tribut pour trois ans). Selon G. Lucas, il ne s'agit pas d'une suspension totale du tribut, car « les cités continuent à percevoir les impôts et taxes, mais ne les reversent pas au trésor et emploient ces sommes à la reconstruction ». Selon A. Béranger-Badel (2005), l'appel aux fonds et aux déductions d'impôts se faisait par le biais d'ambassades. On peut supposer que les sommités viennoises de l'époque et, en premier lieu, V. Asiaticus, ont participé à la délégation réclamant auprès de l'empereur ces avantages. Malgré l'absence de texte certifiant cette catastrophe, on peut toutefois rapprocher la date du séisme, qui peut être déduite par les données archéologiques avec un événement crucial pour l'histoire de la ville : son changement de statut accordé par Caligula. D'après la Table Claudienne de Lyon sur laquelle est gravé le discours de Claude prononcé à Lyon en 48 devant l'Assemblée des Trois-Gaules, Vienne avait reçu tous les droits pouvant être accordés à une cité romaine (*solidum ciuitatis romanae beneficium*). S'agit-il du droit romain

ou du droit italique ? Nous ne reprendrons pas l'historique du débat engagé depuis le XVII^e siècle (N. Chorier, 1659 [1828], p. XX et XXI ; - A. Allmer et P. Fabia). La thèse du *ius italicum* avait encore les faveurs d'A. Pelletier (1982 p. 78-79) qui remarquait à juste titre le changement complet de la nouvelle organisation politique de Vienne à cette date : passage du *quattuorvirat* au *duumvirat*, création du *triumvirat* (*locorum publicorum persequendorum*). Notons d'ailleurs que la fonction du *triumvirat* était de percevoir les taxes et tributs. Notons aussi que cette nouvelle fonction administrative de la cité viennoise n'est pas ponctuelle car elle est attestée sur l'ensemble de son territoire par des inscriptions du I^{er} et du II^e siècle (*ILN*, V, 1, *Vienne*, 317, 786 et 848). L'attribution du *ius italicum* avant le règne de Claude a aussi été proposée par R. Frai-Stolba (1984). Mais de nombreux spécialistes ont critiqué cette position et ont suggéré que les termes *solidum ciuitatis romanae beneficium* ne s'appliquaient qu'au droit romain complet, et ainsi que Vienne n'avait obtenu le *ius italicum* qu'à la fin du II^e siècle (notamment J. Gascoü, B. Rémy 2002 ; - J. Gascoü, A. Pelletier 2004, dans *ILN*, V, 1, *Vienne*, p. 38-52 ; - M. Christol, 2010a). A. Pelletier s'est, semble-t-il, depuis rallié à cette idée (*ILN*, V, 1, *Vienne*, p. 40). Toutefois, ces auteurs expliquent difficilement la présence de la charge municipale des *locorum publicorum persequendorum*, et invoquent, pour justifier cette fonction un agrandissement du territoire de la cité (comme si les fonctionnaires impériaux en place n'étaient pas capables d'assurer cette tâche...).

A. Desbat lie la reconstruction du quartier de Saint Romain-en-Gal à un afflux de capitaux dû à ce changement de statut (A. Desbat *et alii*, 1994 p. 208). Cette hypothèse est reprise par H. Savay-Guerraz (H. Savay-Guerraz *et alii*, 1998). Je propose maintenant de revenir à la proposition initiale et pense que la destruction de Vienne par un séisme a engendré un changement radical du statut de la ville et qu'elle a obtenu, dès cette époque, le droit italique. Une simple suspension temporaire des impôts (souvent pour 5 ans), n'expliquerait pas le particularisme du statut de Vienne et son *triumvirat* attesté aux I^{er} et II^e siècles. Il est donc très probable que le droit italique ait été octroyé par Caligula, avec les allègements d'impôts qu'il permet, contrairement au droit romain, même complet. Cette hypothèse expliquerait la reconstruction rapide de la ville. Dans son discours de 48, Claude loue la richesse de l'architecture viennoise, ce qui sous-entend qu'elle a déjà été en partie reconstruite à cette date.

D'après les données archéologiques (récapitulées dans le tableau **fig. 52**, p. 124), la date du tremblement de terre se situerait autour de la fin du règne de Tibère et le début de règne de Caligula. S'il n'est pas possible de préciser l'année exacte, quelques indices font penser que c'est à la fin du règne de Tibère ou plutôt au tout début du règne de Caligula que la catastrophe est arrivée. On ne peut imaginer en effet que Caligula octroie le droit italique à Vienne après 39, date à partir de laquelle il cherche plutôt à remplir les caisses de l'État, comme les siennes d'ailleurs. La fourchette chronologique se réduit donc au début du règne de Caligula, peut-être même à la fin du règne de Tibère. Ne faut-il pas relier l'obtention de cette faveur impériale, quelle

qu'elle soit, au moment de la passation du pouvoir entre les deux empereurs ? Ne faut-il pas relier cette faveur à la reconnaissance de Vienne envers Caius César Germanicus, futur empereur Caligula, attestée par trois inscriptions en l'honneur du futur empereur qui devaient être exposées au *forum* (*ILN*, V, 1, *Vienne*, 39, 40 et 41), inscriptions qui n'ont pas été martelées après la *damnatio memoriae* du prince, preuve sans doute de l'attachement des Viennois à sa personne ? La position de V. Asiaticus qui réfute l'accusation d'avoir trempé dans l'assassinat du prince, (même s'il avait d'autres raisons personnelles d'être mêlé à ce meurtre pourrait s'expliquer par les faveurs que Caligula a accordées à Vienne dont il aurait été le porte-parole. Ce lien privilégié entre les Viennois et Caligula traduirait la reconnaissance de faveurs particulières accordées par l'empereur : l'octroi du *ius italicum* pour permettre la reconstruction de la ville semble l'explication. À cet égard, pour gérer les sommes colossales nécessaires, un contrôleur financier a probablement été envoyé de Rome, comme ce fut le cas d'Antioche (G. Lucas, 2012, p.11 ; - A. Béranger-Badel, 2005, p. 144). Ce contrôle est d'autant plus nécessaire au vu des pratiques dispendieuses mises en évidence par exemple pour le programme de reconstruction des villes de Bithynie [P. Gros, 1984 (1985)]. En outre, on remarque que la grande majorité des inscriptions viennoises se rapportant à des donations et des actes d'évergétisme sont datées de la deuxième moitié du I^{er} siècle, comme celle de Sulpicia Censilla citée plus haut. Une autre mentionne les dons, par une flaminique anonyme, de tuiles en bronze doré, d'antéfixes, d'ornements sculptés de bases, de statues de Castor et Pollux, d'Hercule et de Mercure (*ILN*, V.I., *Vienne*, 88) ; peut-être pour la reconstruction non pas d'un seul, mais de plusieurs monuments. Le cadeau exceptionnel, dans la deuxième moitié du I^{er} siècle, d'une statue en argent de Tutela (*ILN*, V, 1, *Vienne*, 72) peut aussi correspondre à l'embellissement d'un temple dédié à la ville de Vienne divinisée. Enfin, une quatrième inscription, datée du I^{er} siècle, mentionne la réparation d'une horloge aux frais de la collectivité (*ILN*, V, 1, *Vienne*, 87). Cette série d'inscriptions mentionnant, à la même époque (2^e moitié du I^{er} siècle apr. J.-C.), de nombreux gestes d'évergétisme et/ou de construction n'a, semble-t-il, pas d'équivalent en Gaule.

L'obtention du *ius italicum* a sans doute contribué à l'enrichissement de toute la cité des *Viennenses*. J. Andreau relate la reconstruction très rapide des villes touchées par des séismes « parce que l'argent abonde » (J. Andreau, 1973, p. 375). A. Béranger-Badel donne le cas de la ville de Catane qui, après une éruption de l'Etna en 122 et des déductions d'impôts obtenues pour dix ans, a été rapidement reconstruite et semble s'être enrichie puisque sa richesse excite la convoitise de Verrès (A. Béranger-Badel, 2005, p. 143-144). Pour une période plus ancienne, on peut mentionner l'exemple de Rhodes avec le commentaire acerbe de Polybe sur le profit que les Rhodiens ont tiré des aides financières octroyées après la catastrophe de 227 av. J.-C. (Polybe, *Les Histoires*, 5, 88, 1-4).

Il semble que ce soit le cas de Vienne s'il on en croit l'expression de Tacite « l'or des Viennois » et la

compensation financière de 12 millions de sesterces que la ville est en mesure de verser aux troupes de Valens en 69 apr. J.-C. Les compensations obtenues à la suite du tremblement de terre ont bel et bien enrichi la cité comme le montrent les intitulés *Colonia Iulia Augusta Florentia Vienna, Ornatissima ecce colonia valentissimaque Viennensium*, colonie à la parure belle et puissante, selon Claude, *Vienna Pulchra* pour Martial...

J.-P. Bravard (*supra*), souligne l'importance des ressources naturelles du territoire. Les sources littéraires confirment également l'opulence de la cité (cf. G. Lucas *supra*). Les productions allobroges ont une très bonne réputation, les vins de la cité se vendent très cher, sa charcuterie est excellente, son blé est réputé pour sa qualité... Il est ainsi probable, qu'exempts d'annone, les riches propriétaires fonciers ont pu spéculer sur le blé en accumulant des récoltes dans de vastes entrepôts privés et en les revendant à Rome en cas de famine à prix d'or. Des entrepôts récemment découverts à Pannossas pourraient appartenir à cette catégorie, bien que M. Poux les associe à des entrepôts militaires (M. Poux, 2013). Tout montre la prospérité et le dynamisme économique de la cité des *Viennenses* qui apparaît plus opulente que les autres cités de Narbonnaise. La parure monumentale de la ville et le luxe de ses maisons sont à ce titre éloquents. L'obtention provisoire d'allègements fiscaux et l'octroi du *ius italicum* ont sans contribué à cette opulence...

Il reste à trouver pour Vienne un indice qui confirmerait la possession du *ius italicum*, comme par exemple une statue de Marsyas (J. Paoli, 1938) ou une inscription honorifique mentionnant un *restitutor*, soit le bienfaiteur qui a aidé financièrement à la reconstruction de la ville (A. Béranger-Badel, 2005, p. 45 ; - G. Lucas, 2012, p. 11).

Plusieurs indices suggèrent également la très forte romanisation de Vienne qui pourrait correspondre à ce statut spécifique. En Narbonnaise, seule Vienne est dotée d'une institution publique rattachée au culte de Mars. F. Bertrand (2000) et M. Christol (2010b) soulignent en particulier le développement très important de ce culte dans la cité. M. Christol constate qu'à Vienne, « les témoignages relatifs au culte de Mars n'ajoutent jamais au nom de cette divinité une quelconque épithèse, comme si toute trace des divinités celtiques avait disparu ». (M. Christol 2010b, p. 365). Peut-être doit-on lire une volonté spécifique de romanisation ? Toutefois d'autres dieux comme Mercure ou Apollon sont encore associés à des divinités gauloises (B. Rémy, 1994 et 2005).

Un exceptionnel bas-relief découvert en 1806 dans les jardins de l'hospice [095-12*], unique en Gaule et rare dans le monde romain, semble également traduire la volonté des édiles viennois de s'inscrire dans l'histoire de Rome. A. Hermary y reconnaît la rencontre de Mars et Rhéa Silvia, parents de Romulus et de Rémus (*Nesp*, I, 123). La représentation des deux amants est rare en Gaule mais n'est pas un *unicum* à Vienne ; dans son inventaire de l'iconographie martienne viennoise, F. Bertrand (2000) recense un médaillon d'applique figurant la même scène mythologique. Cette référence à la genèse de la ville éternelle semble exprimer un

profond désir d'italianisation, autrement dit, la volonté d'être encore plus romain qu'un Romain... À cet égard, il faut souligner l'usage singulier des *tria nomina* : B. Rémy souligne une « latinisation réellement significative de la dénomination, puisque, dans la vie quotidienne, plus d'un habitant de Vienne sur deux était désigné par un « vrai » surnom latin... L'adoption de ce type de dénomination témoigne d'un souci d'affirmer son appartenance à la romanité la plus authentique » alors que ce « phénomène de mode » est très peu attesté dans les autres cités de la province (B. Rémy, 2000). Rappelons néanmoins que d'autres spécialistes soulignent le caractère gaulois de la cité (J. Gascou, dans *ILN*, V, 1, *Vienne*, 2004, p. 42).

Temples, sanctuaires et arcs commémoratifs (Benoit Helly)

La reconstruction de Vienne post-séisme suit donc un programme d'aménagement du centre urbain qui a probablement concerné en premier lieu les édifices de culte (fig. 54). En l'état actuel de la recherche, il n'est pas encore possible de différencier les sanctuaires démolis et partiellement ou entièrement reconstruits, de ceux qui ont été préservés. Aussi, la présentation de l'ensemble de ces monuments a-t-elle été regroupée ici, bien que certains de ces édifices n'aient été construits qu'au II^e siècle.

L'identification d'un temple est délicate car peu de blocs (sculptures ou inscriptions) sont attribués avec certitude à un édifice. Ce problème est évoqué par R. Robert, dans *Nesp*, I, *Vienne*, 2003, p. XLIII-LII. Beaucoup de sculptures et d'inscriptions ont été recueillies à l'occasion de découvertes anciennes, de « fouilles » peu scientifiques et peu documentées ; d'autres ont été remployées dans des constructions tardives et médiévales. Néanmoins, on peut constater un circuit apparemment logique des blocs durant l'Antiquité tardive, qui va de l'extérieur vers l'intérieur de la ville. Par exemple à Saint-Sévère [184], les blocs et les inscriptions funéraires du Haut Empire, réutilisés lors de la construction de l'église primitive, proviennent sans aucun doute de la nécropole (ou des nécropoles) septentrionale *extra-muros* (cf. *supra* G. Granier), et ne peuvent provenir du site lui-même *intra muros*. Quant aux blocs de l'édifice romain sur lequel est manifestement construit l'église, ils sont réutilisés sur place ou transportés dans le centre-ville, pour être directement remployés durant l'Antiquité tardive dans de nouvelles constructions ou encore pour alimenter les fours à chaux qui font leur apparition à la fin du IV^e siècle. La cartographie de ces fours montre leur concentration dans le centre, en particulier dans les édifices de spectacles. Il faut noter d'ailleurs qu'aucun de ces fours n'a été retrouvé dans des ex-temples ou sanctuaires du Haut Empire, eux-mêmes parfois transformés en lieux de culte chrétien (*Notre-Dame de la Vie*, Saint-André-le-Bas, Saint-Sévère), mais leur présence est quasi systématique dans les édifices de spectacles. En effet les esplanades des édifices de spectacles en contrebas des sols de circulation semblent plus propices à l'installation de fours à chaux, contrairement aux podiums surélevés des temples. Dès lors, il y a peut-être plus de probabilité pour que les blocs et inscriptions trouvés sur le site d'un sanctuaire proviennent du lieu même de leur découverte,

Fig. 54 - Situation des temples et sanctuaires (B. Helly)

contrairement à ceux provenant d'édifices de spectacles où tout peut être mélangé...

- 1. Le « temple des cent dieux » [184]

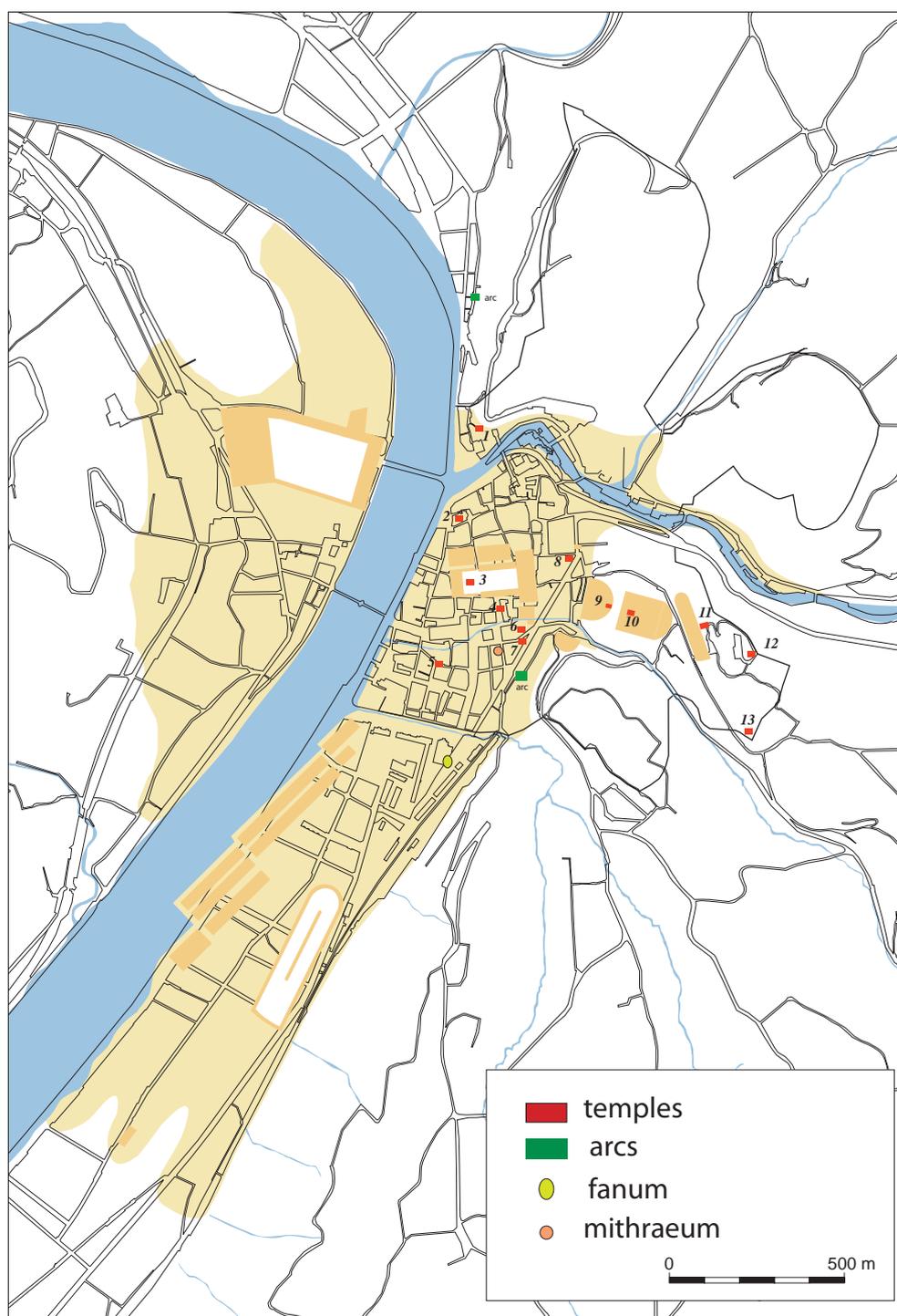
L'identification d'un temple à l'emplacement de la basilique Saint-Sévère remonte aux écrits d'Adon (cf. introduction G. Lucas). Aucun vestige de cet édifice n'est formellement attesté. En outre, le nombre pléthorique de blocs d'architecture, de sculptures, d'inscriptions provenant de ce secteur (manifestement en remploi), rend difficile la lecture de la ou des dédicaces de cet édifice. Une série de chapiteaux figurés découverts lors de démolitions de l'ancienne église Notre-Dame d'Outre-Gère, immédiate voisine de Saint-Sévère, portent des serpents caractéristiques du culte apollinien. La présence de vestiges d'habitat s'oppose à l'hypothèse d'un temple sous Notre-Dame d'Outre-Gère, et il est plus vraisemblable qu'ils proviennent du temple sous Saint-Sévère, vraisemblablement dédié à Apollon. Mais d'autres chapiteaux apolliniens, identiques, ont été découverts au théâtre, incitant J. Formigé à associer Apollon au temple dans la *summa cavea* [134], ou encore dans le quartier de l'hôpital selon B. Rémy (2005). Cet exemple illustre l'importante circulation des blocs, en l'occurrence ici vraisemblablement à destination de fours à chaux.

- 2. Un temple sur l'emprise de l'église Saint-André-le-Bas [033] Sous l'église, la présence d'un cryptoportique monumental certifie l'existence d'un édifice public à cet emplacement. La découverte de nombreux fragments d'architecture sur le site, le remploi de deux colonnes antiques en marbre qui supportent l'arc triomphal de l'église et de chapiteaux corinthiens, proviennent d'un ancien temple indéterminé, positionné en évidence à la confluence du Rhône et de la Gère. Cette hypothèse encore peu étayée a été retenue par la maquette générale de Vienne du musée de Saint Romain-en-Gal.

- 3. Le temple d'Auguste et de Livie : voir [065].

- 4. Le sanctuaire sous l'immeuble « Le Ponsard » [085]

Ces vestiges ont donné lieu à plusieurs hypothèses : J. Formigé, qui a suivi leur dégagement, a identifié un temple ; P. André a cru reconnaître la basilique



du forum. Mais il faut plutôt suivre l'opinion de Formigé car ces vestiges forment, avec d'autres murs conservés sur 10 m de haut et relevés en 2011 dans l'ancien Hôtel Central, rue de l'Archevêché [085], un vaste quadrilatère (70 x 40 m) qui pourrait présenter au centre un podium entouré d'un portique. Quelques indices montrent que ce bâtiment serait postérieur au séisme. S'agit-il d'un augusteum ? [B. Helly, Rapport, 2011 (2012)]. Cette hypothèse rejoint l'idée de R. Robert (2005) qui relie plusieurs bas-reliefs découverts à Vienne en différents endroits du centre monumental et les attribue à une base composée de trois plaques sculptées d'au moins 3 m, représentant des cygnes tenant une guirlande, et provenant d'un autel dédié à Auguste et érigé au début du règne de Tibère. À ce monument, R. Robert associe les portraits sculptés

des deux empereurs découverts en remploi dans le cœur de la ville et compare l'ensemble au monument dédié au culte impérial à proximité du *forum* de Luni. Les fondations (sans doute construites en élévation à partir d'un niveau antérieur) mises au jour par J. Formigé pourraient correspondre au monument restitué par R. Robert.

- 5. Le temple de la *rue Juiverie* [115]

Cet édifice est attesté par des sondages en 1897-1898 et 1901-1902 qui ont mis au jour un *podium* avec un escalier d'accès. En outre, E. Bizot signale de nombreuses pièces d'architecture.

- 6. Le temple au nord de la *rue Jacquier*, ancienne route de Beaurepaire [097]

T.-C. Delorme a dégagé ce qu'il interprète comme les fondations d'un temple. Cet édifice était installé sur des soubassements postérieurs au séisme, puisque recouvrant un habitat tибérien (monnaie de Tibère). La découverte en ces lieux du grand relief où l'on reconnaît aujourd'hui la rencontre entre Mars et la vestale Rhéa Silvia, pourrait éclairer la nature de ce temple. Nous avons souligné plus haut la rareté de ce culte en Gaule, mais aussi dans le monde romain. R. Turcan, parlant du « scandale fondateur » (Romulus et de Rémus étant nés de cette union interdite), rappelle que cette iconographie de la naissance de Rome n'était pas prise de certains empereurs, en particulier de Vespasien (R. Turcan, 2000). Ce bas-relief, daté de la fin du I^{er} siècle ou du début du II^e siècle, a été rapproché de deux sarcophages du début du III^e Il est également tentant de remarquer une filiation avec le temple de la *gens Flauvia* très exactement représenté sur un bas-relief conservé au Musée National de Rome (E. Maynial, 1903). Le bas-relief viennois était peut-être l'ornement d'un temple dédié à la naissance de Rome, nouvelle démonstration du fort sentiment d'appartenance à la cité éternelle. La restitution de l'édifice dégagé par Delorme est difficile. Le plan des fondations qui peut être restitué ne paraît pas correspondre à un véritable *podium*. De surcroît, le grand relief mythologique ne provient peut-être pas de ce monument, car d'autres fragments du même relief ont été découverts à la fois plus au nord et plus au sud, sur l'emplacement du temple situé au sud de la *rue Henri Jacquier* [100]. Enfin, la présence du four à chaux *rue Trémeau* [105] incite à la prudence.

- 7. Le temple au sud de la *rue Jacquier*, ancienne route de Beaurepaire [100]

Bien que T.-C. Delorme associe les vestiges qu'il trouve au sud de la nouvelle route de Beaurepaire à ceux situés au nord dans les jardins de l'hospice, je pense qu'il faut distinguer deux édifices séparés par une voie dotée d'un égout qui, selon Delorme, recueille les eaux du temple. C'est à cet emplacement que N. Chorier situe le temple de Mars et de la Victoire et P. Schneyder, le temple de Castor et de Pollux. La description des vestiges (T.-C. Delorme, 1842b) ne permet pas avec certitude d'identifier un temple : la présence d'un stylobate en « ligne courbe et brisée » peut aussi faire penser à l'architecture d'une bibliothèque. Ce monument recouvrait des vestiges plus anciens, sans doute détruits par le séisme.

- 8 : Le temple de Mars et de la Victoire [123]

Lors du percement de la *rue Victor-Hugo*, en 1882-1883, J.-B. Cornillon a dégagé des murs très épais, des placages de marbres, des colonnes en brèche violette, des corniches... et signale encore des blocs avec des trous de tenons « ayant servi à sceller des lettres d'une assez grande dimension ». Un temple s'élevait sans aucun doute à l'angle de la *rue Victor-Hugo* et de la *rue de Saint-André-le-Haut*. Une toute récente visite effectuée par mes soins confirme la présence d'un *podium* dans le jardin situé au sud du n° 4 de la *rue Victor Hugo*. La mention dans les textes du quartier de Saint-André-le-Haut, « *in martio* », a été interprétée en faveur d'un temple de Mars, et que Jean le Lièvre (1623) relie à l'aménagement des murs de soutènement de la *Gère*. L'importance du culte de Mars a été soulignée plus haut. Un fragment de plaque de marbre (*Nesp*, I, 342) présentant les caractéristiques du culte impérial et trouvé dans ce secteur pourrait donc appartenir au monument. Dans cette hypothèse, il suggère le lien entre le culte de Mars et le culte impérial, sans doute plus précisément le culte de la Victoire Auguste. Rappelons encore que Vienne est la seule ville en Narbonnaise et même en Gaule à avoir intégré le culte de Mars à ses cadres institutionnels de la cité (M. Christol, 2010b, p. 364). La construction de ce temple pourrait être datée de la reconstruction de la ville après le séisme.

- 9. Le temple au sommet du théâtre [137]

Cet édifice, temple du deuxième état du théâtre, a d'abord été relié au culte d'Apollon (par J. Formigé), puis interprété comme un *stibadeion* bachique (par G. Picard), hypothèse plus en accord avec le caractère dionysiaque nettement marqué de la décoration du mur du *pulpitum*. Mais cette hypothèse ne semble pas compatible avec le plan de l'édifice.

- 10. Le sanctuaire de Pipet [134]

Sur l'esplanade de Pipet, la présence d'un sanctuaire impérial (avec un ou deux temples) est désormais admise, bien que peu d'éléments attestent cette attribution. La plate-forme, érigée à la période augustéenne et participant à la composition axiale de la ville, a été agrandie à la fin du I^{er} siècle, sans que l'on puisse préciser la nature des transformations qui affectent les édifices culturels.

- 11. Le sanctuaire du stade [159/3]

A. Pelletier avait identifié un capitole en se fondant à tort sur des fragments de sculptures en provenance du sanctuaire de Sainte-Blandine. Selon la restitution proposée de cet équipement sportif, l'édifice s'inscrit au centre d'un portique qui domine le stade, avec deux autres salles à peu près identiques positionnées aux extrémités. Cette salle soigneusement décorée (sol en *opus sectile*) et pourvue d'une base maçonnée pourrait correspondre à un petit sanctuaire dédié à Hercule, comme le laisse présager un support de statue d'hercule trouvé dans le stade (*Nesp.*, I, 2003, 209). Les autres salles disposées aux extrémités du portique supérieur ont pu servir de salles d'archives des concours ou de salle de délibération des juges opérant lors des concours.

- 12. Le sanctuaire de Sainte-Blandine [158]

Malgré l'importance et la taille colossale des sculp-

tures en provenance de ce sanctuaire, le manque de données archéologiques n'autorise pas à envisager sa restitution. A. Pelletier (2001a-b) y voit le capitole, après l'avoir d'abord localisé à l'endroit de la découverte de la tête de Junon et du personnage masculin où il croyait reconnaître Jupiter (sanctuaire du stade). Plus prudents, les auteurs du *Nouvel Espérandieu* (2003) observent que la statue, dont seule la jambe est conservée, pourrait être aussi une effigie impériale. La situation privilégiée de ce sanctuaire, en éminence sur la plus haute colline de Vienne, suggère une divinité importante pour la ville : temple dédié à *Tutela*, la Ville de Vienne divinisée ? Une telle statue en argent a été en effet offerte à la ville.

Cette divinité a également pu être associée à Junon et aux déesses mères dont le culte est bien représenté à Vienne.

- 13. Le temple du vallon Saint-Marcel [155]

Ce sanctuaire est situé dans un angle du rempart qui domine le vallon du *ruisseau Saint Marcel*, et par où arrive la voie des Alpes. Son énorme *podium* est bien conservé, mais il est simplement possible d'y distinguer deux états de construction.

À cette liste de temples de tradition romaine, il faut ajouter les temples de tradition indigène, comme celui de la *place Camille Jouffray* [279]. D'autres sanctuaires, ainsi probablement que des bois sacrés, étaient disposés sur les différentes collines qui entourent la ville, dont quelques traces à Sainte-Blandine et au Mont-Salomon attestent l'existence. Ce panorama de la parure culturelle de Vienne doit encore être complété par les sanctuaires dédiés aux cultes orientaux : Cybèle, Mithra, Isis.

Les arcs commémoratifs

On reconnaît désormais à Vienne deux arcs commémoratifs, en excluant le grand arc de l'entrée du *forum*, interprété autrefois comme un arc de triomphe.

- 1. Le monument de la Porte de Lyon [196]

Au nord de la ville, *rue de la Tuilerie*, la découverte de nombreux fragments de reliefs (pierre du Midi) en remploi, figurant des scènes de bataille a fait supposer une porte triomphale dans ce secteur. Ces fragments sont à rapprocher de la découverte très voisine (*rue Druge*) de massifs de maçonneries situés au droit de la voie romaine, sur une petite place triangulaire présentant une anomalie parcellaire très marquée. Ces fondations semblent correspondre à un arc de dimensions modestes. Aucune chronologie n'a pu être établie. En revanche, selon R. Robert (*Nesp*, I, 2003, n° 298) le rapprochement stylistique des bas-reliefs, dont la facture est proche des arcs de *Glanum* et d'Orange, plaide pour une datation julio-claudienne. Selon R. Robert, l'attribution à un arc est critiquée par B. Fornassier (1997) qui objecte que la faible épaisseur de ces blocs ne peut convenir à un arc de triomphe. Mais on peut lui donner tort : l'utilisation d'un décor en placage est attesté à Vienne sur une des portes du rempart [001/4] et indique sans doute une économie de moyens ou une technique particulière. En effet, Vienne se trouve loin des carrières ; l'utilisation d'un placage disposé autour d'un noyau central en maçonnerie nécessite

moins d'importation de matière première qu'un arc en grand appareil.

D'autre part, nous pensons pouvoir rapprocher ces bas-reliefs d'autres blocs, sculptés dans la même pierre avec la même modénature, découverts en remploi dans un mur tardif de l'ancien évêché. Ces blocs figurent des guerriers orientaux, des Parthes pour R. Robert, dont la représentation n'est pas anodine. En effet, l'implication des Allobroges dans la guerre des Parthes menée par Lucullus a sans doute été un des facteurs de l'obtention de la citoyenneté romaine pour de nombreux chefs allobroges (des aristocrates gaulois) dirigeant ces contingents.

- 2. Le monument de la *rue Victor-Hugo* [166]

Le deuxième « arc » est localisé dans le secteur de la *rue Victor-Hugo* et du *chemin de Beaumur*, où ont été découverts en 1868 les vestiges d'un « monument considérable » ainsi que de nombreux éléments sculptés en calcaire tendre, indice d'une datation julio-claudienne. Il faut aussi noter que la fouille a révélé un violent écroulement occasionné par le feu qui n'est pas sans rappeler les désordres maintes fois relevés liés au séisme de 36-37... L'appartenance à un arc commémoratif n'est pas attesté (*Nesp*, I, 295-297), mais on peut remarquer que plusieurs segments de la voie qui passait sous l'arc ont été reconnue *chemin de Beaumur* [163]. Cette voie qui menait à l'odéon, a perduré bien après l'Antiquité puisqu'un acte du règne de Conrad la mentionne sous l'appellation *via publica quoe dicitur ad muro bello*. J. Leblanc y a également découvert en 1842 les bases d'un édifice public.

La présence de cet édifice suggère une forte fréquentation de la voie et montre son rôle majeur dans la distribution urbaine de la période augusto-tibérienne. En contrebas du théâtre, une autre portion de voie oblique augustéenne a été découverte [119] : il s'agit de la même voie, qui conduisait du théâtre à l'odéon. Un pont au-dessus de la vallée très encaissée du ruisseau *Saint-Marcel* reliait très probablement les deux collines.

Les aménagements de la fin du I^{er} siècle (Benoit Helly)

Sous Claude, Vienne est un vaste chantier de construction et la reconstruction de la ville va se poursuivre dans les décennies qui ont suivi le désastre.

- Sur la plate-forme de Pipet, on note quelques signes d'un réaménagement : sur le côté sud, d'imposants soubassements ont condamné une entrée primitive pour agrandir l'esplanade. La datation fin du I^{er} siècle de ces travaux est donnée par un lot d'amphores [134, i-h]

- La construction du stade, dont l'existence apparaît bien étayée par les dimensions de l'édifice, par la présence de gradins et de tribunes, est datée de la fin du I^{er} siècle [159]. Toutefois, l'aversion pour ces jeux qu'exprime le sénateur Trebonius Rufinus dans la lettre de Pline le Jeune (cf. G. Lucas introduction) fait pressentir une pratique beaucoup plus ancienne, déjà ancrée dans les coutumes viennoises. Ainsi, pour H. Lavagne, la troupe d'acteurs de Valerius Asiaticus (cf. inscription I^{er} siècle) faisait partie d'une association de « *technites* » de Dionysos, participant à des *agônes* où se mêlaient jeux athlétiques et

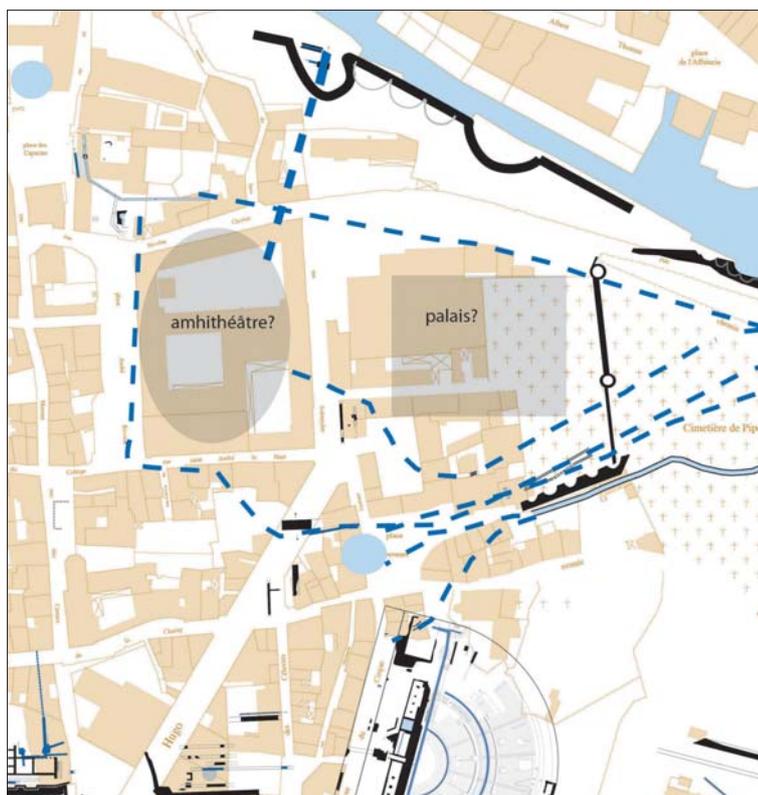


Fig. 55 - Proposition de localisation de l'amphithéâtre de Vienne (B. Helly)

concours d'éloquence : H. Lavagne, 1984 (1986). Aussi l'existence d'un premier stade dans la parure monumentale julio-tibérienne ne peut-elle être exclue et sa situation dans la composition du centre monumental n'est pas surprenante au regard de l'implantation du cirque de Taragone (P. Gros, 1996, p. 352-353). Sa localisation répond à des critères de construction bien définis pour les cirques orientaux (P. Aupert [dir.], à paraître) notamment en ce qui concerne son appui contre la colline. Mais c'est aussi la constatation pour les amphithéâtres. Cette volonté d'utiliser des appuis naturels a été bien souligné par J.-C. Golvin (1988) qui montre que cette technique d'implantation par creusement total ou partiel était très courante et plus facile à mettre en œuvre que la construction de *caveas* érigées sur des soubassements complètement artificiels nécessitant une énorme quantité de pierres et de maçonneries (J.-C. Golvin, 1988, p. 407-408).

- La date de construction de l'odéon [171] n'est pas certaine pour l'état 1. Une boutique attenante au premier édifice a été datée des années 50/70 apr. J.-C. ; la découverte d'un portrait de Néron plaide également pour une construction à cette époque.

- C'est aussi dans le dernier quart du 1^{er} siècle qu'est construit un premier cirque de taille modeste avec des gradins en bois [314]. Pour sa construction ont été faites des expropriations et l'on constate l'abandon de nécropoles [320].

Le problème de l'amphithéâtre de Vienne (fig. 55)

Comme aucun amphithéâtre n'a été à ce jour retrouvé à Vienne, il a été suggéré que des *munera* pouvaient avoir eu lieu dans le cirque (A. Le Bot-Helly, B. Helly, 2002).

Pourtant, pour de nombreux spécialistes, sa présence ne fait pas de doute. La romanisation précoce de la

ville et l'importance de ses monuments en font un élément incontournable.

La recherche de cet amphithéâtre a été longtemps retardée par la présence de l'odéon dont les vestiges ont été attribués à un théâtre ; l'édifice de Pipet aurait alors été un amphithéâtre. Il faut également replacer cette identification dans le contexte de l'époque où les érudits recherchent les lieux de persécution des martyrs de Lyon et de Vienne de 177 (F. Adadj, 2009). La question de l'amphithéâtre de Vienne divise encore : si la plupart des chercheurs concluent à son absence (A. Pelletier 1982 ; - A. Le Bot-Helly, B. Helly, 2002), d'autres sont persuadés de son existence (R. Lauxerois, 1988a).

Une hypothèse de localisation de l'édifice a été proposée en 2006 (B. Helly, 2006), mais elle est depuis abandonnée. Sur ce site présumé, bien que des sondages de l'Inrap en 2006 (S. Nourissat, Rapports 2006) aient démontré l'absence de structure en dur, des traces ovoïdes visibles sur des photographies aériennes prises dans les années 1950 ainsi qu'une anomalie topographique signalent probablement la présence d'une construction en matériaux périssables (camp d'entraînement ?).

Cette hypothèse aura eu le mérite de réactualiser le débat.

« Vienne ne possédait pas d'amphithéâtre, semble-t-il. Pourtant l'iconographie des combats est abondante et des gladiateurs habitent la cité. » Cette remarque d' A. Pelletier (Pelletier 1982) résume toute l'ambiguïté de la situation. En effet, nous connaissons l'existence de deux gladiateurs viennois par des inscriptions. Une inscription du I^{er} siècle (ILN, V.1., Vienne, 116) signale « le thrace Gratus, de la troupe de Cehagus, (auteur de) 17 (victoires). Il est enterré ici ; Ferox a élevé (la stèle) ». Le rétiaire viennois L. Pompeius est connu par l'inscription de Nîmes (C.I.L. XII, 3327).

L'iconographie de la gladiature montre aussi l'attachement des Viennois aux jeux de l'amphithéâtre. Deux mosaïques viennoises présentent des armes et des boucliers (J. Christophe, A. Pelletier, 1967). Une troisième mise au jour à Clonas-sur-Varèze (à 12 km au sud de Vienne) présente des boucliers à courroies et une *sica* de gladiateur thrace (H. Lavagne, 2000, p. 43-46, n° 467 ; - A. Le Bot-Helly, 2002, p. 138-139 ; - B. Helly, 2009). Quelques peintures illustrent également ce thème, et on le retrouve en nombre sur les motifs décoratifs des lampes et des médaillons d'applique. En 1982, A. Pelletier dénombrait déjà 7 *secutors*, 8 *myrmillons*, 9 Thraces, 10 rétiaires, 11 *paegniarius* et 12 *laquearius*, soit 47 représentations de gladiateurs. En l'absence d'inventaires complémentaires plus récents, il est difficile de donner un meilleur aperçu de cette iconographie. Certains médaillons livrent même le nom de gladiateurs, sans doute locaux, comme le *scutor* Malisius, onze fois vainqueur, le Thrace Asticus aux six victoires (P. Wuillemier, A. Audin, 1952). Des représentations de gladiateurs sont mentionnées sur des verres (A. Pelletier, 1982 p. 380) et sur des lampes à huile : décors liés aux chasses d'animaux sauvages menées dans

l'amphithéâtre et même illustration d'une exécution publique où un homme, attaché à un poteau, est livré à un lion qu'excite un gladiateur (F. Trial, 1988). Un autre témoignage de gladiature est à ajouter à ce rapide inventaire sous la forme d'un très beau cartouche de tuyau en plomb représentant, pour A. Cochet, un légionnaire romain (A. Cochet, J. Hansen, 1986, p. 144), mais qui représenterait plus exactement précisément un hoplomaque (R. Lauxerois, 1988a, p. 28 ; - J.-C. Golvin, Chr. Landes, 1990, p. 218).

L'absence de vestiges a incité de nombreux auteurs à chercher d'autres édifices viennois (par exemple le cirque) pouvant accueillir ces combats publics et même à envisager leur déroulement hors de la cité. Pour A. Pelletier, « Vienne n'ayant pas d'amphithéâtre, c'est dans les villes voisines que les Viennois se rendaient pour assister aux combats, à Lyon sans doute, mais aussi, comme le prouve l'épithaphe de L. Pompeius, à Nîmes qui semble avoir été le grand centre gaulois de la gladiature. » (A. Pelletier, 1982, p. 381-382). Mais comment imaginer que les notables qui offraient déjà aux habitants des spectacles au cirque, au théâtre, à l'odéon ou même au stade, aient pu organiser des *munera* recourant aux services de lanistes attestés à Vienne en dehors de la ville ? Ces gestes d'évergétisme sont destinés en priorité à la population locale. Comment peut-on croire, sachant la rivalité bien établie entre *Lugdunum* et Viennois, que des *munera* étaient organisés dans l'amphithéâtre de Lyon par des Viennois ?

Les propositions de localisation des édifices viennois comme lieux de substitution à l'amphithéâtre se heurtent à des problèmes chronologiques. En effet, la stèle de Gratus, datée de la deuxième moitié du I^{er} siècle, signale que des combats ont lieu au moins dès le milieu du siècle. Mais, à cette époque, le cirque et le stade ne sont pas construits, tout comme l'odéon (ou alors il est en cours de construction), le théâtre augustéen est en cours de reconstruction...

L'éventualité de produire ces jeux dans les grandes palestres des thermes est peu crédible, car le complexe du *Palais du Miroir* est, lui aussi, en construction.

Certes on peut encore songer à des édifices provisoires. Mais comment imaginer que Vienne n'ait pas d'amphithéâtre ?

À ce jour, quelques indices fragiles font envisager sa localisation possible sous le collège Ponsard (*place des Capucins* [043]-[056]), ancien collège des Jésuites où la tradition historique situe le « Palais des empereurs » et le temple de Mars [055].

La richesse archéologique de ce site est rapportée en 1658, où N. Chorier signalait de « prodigieuses mesures », des restes de frises, une magnifique statue (« le tireur d'Épine » *Nesp.*, I, 2003, n° 051) mais aussi des « fioles trouvées en certaines loges voûtées faites exprès... ».

Des fouilles récentes ont permis d'y extraire une grande quantité de matériaux. Cette concentration a fait supposer qu'un four à chaux avait été installé à l'endroit du monument public pressenti sur la terrasse.

Le réseau d'aqueducs en provenance de la vallée de la *Gère* est particulièrement complexe dans le secteur. Les différents conduits semblent contourner l'espace central de la plate-forme pour se réunir à

la hauteur de la *place des Capucins* où un espace public est attesté par une fontaine [048]. Un seul aqueduc (ou égout ?) mis au jour dans les cuisines du collège Ponsard semble se diriger au centre du bâtiment pour alimenter sans doute une installation hydraulique d'importance. La configuration particulière de ce réseau s'explique peut-être par des distributions d'eaux différenciées : le conduit central pourrait desservir spécifiquement un édifice public que les autres aqueducs contourneraient pour alimenter les structures hydrauliques situées au nord, autour et sur la *place des Capucins* (fontaine, château d'eau, thermes...).

Il est possible d'envisager que cet édifice soit l'amphithéâtre ; selon une disposition connue à Nîmes, le conduit central a pu servir à une éventuelle naumachie. Avec prudence, nous envisageons que le grand « collecteur » aménagé dans le mur de soutènement de la *Gère* puisse correspondre à l'évacuation de cette naumachie. Vu ces dimensions, il devait recevoir une quantité d'eau énorme. Côté intérieur, le parement de cet aménagement est très soigné (avec un placage en dalles de calcaire) ; il s'apparente à un jeu d'eau, ou cascade artificielle se déversant dans la *Gère* (sa cote altimétrique exclut la possibilité qu'il ait pu recueillir des eaux usées des édifices de la ville).

En outre, un amphithéâtre dans ce secteur des Capucins correspondrait à l'organisation du centre monumental de Vienne (très proche de celui d'Arles) selon un rapport connu en Occident romain entre amphithéâtre et sanctuaire du culte impérial (J.-C. Golvin, 1988, p. 417 ; - A. Bouet, 2008). Cette hypothèse encore fragile mériterait le dépouillement minutieux des archives d'E. Martellange (H. Bouchot, 1886).

Le problème du franchissement du Rhône

Un bilan très complet sur la question du franchissement du fleuve a été établi par L. Brissaud [2010 (2011)]. L'existence du pont sud ou « pont aqueduc » est attestée par des plongeurs qui ont vu de puissantes piles pouvant correspondre à un pont mixte, piles en pierre et tablier de bois (Y. Billaud, *Rapports* 2011 et 2013). Les premiers éléments chronologiques situent sa construction autour des années 70 de notre ère. Dès la fin du XVIII^e siècle, P. Schneyder supposait qu'un aqueduc en provenance de Saint-Just était acheminé par le pont sud pour alimenter la rive droite de la ville. En effet, une arrivée d'eau provenant de l'aqueduc de Saint-Just desservait le quartier sud : on a identifié une pile de distribution et de régulation de la pression, alimentée par un tuyau en plomb de forte section, *place Camille Jouffray*.

Pratiquement dans l'axe du pont, cette pile pourrait avoir été le point de départ d'une canalisation de forte section qui, via la voie du jardin public, traversait le Rhône. En rive droite, l'axe du pont donne immédiatement sur un édifice thermal, dit « les Thermes du Sud » (CAG 69/1, p. 345), et une voirie dans son prolongement apparaît impossible au vu de la présence de ces thermes mais aussi d'habitats mis au jour en 2006 aux *Petits Jardins* (M. Goy, *Rapport* 2006). Cela suggère que le pont a une fonction particulière liée au bâtiment thermal. Le réseau hydraulique particulièrement important

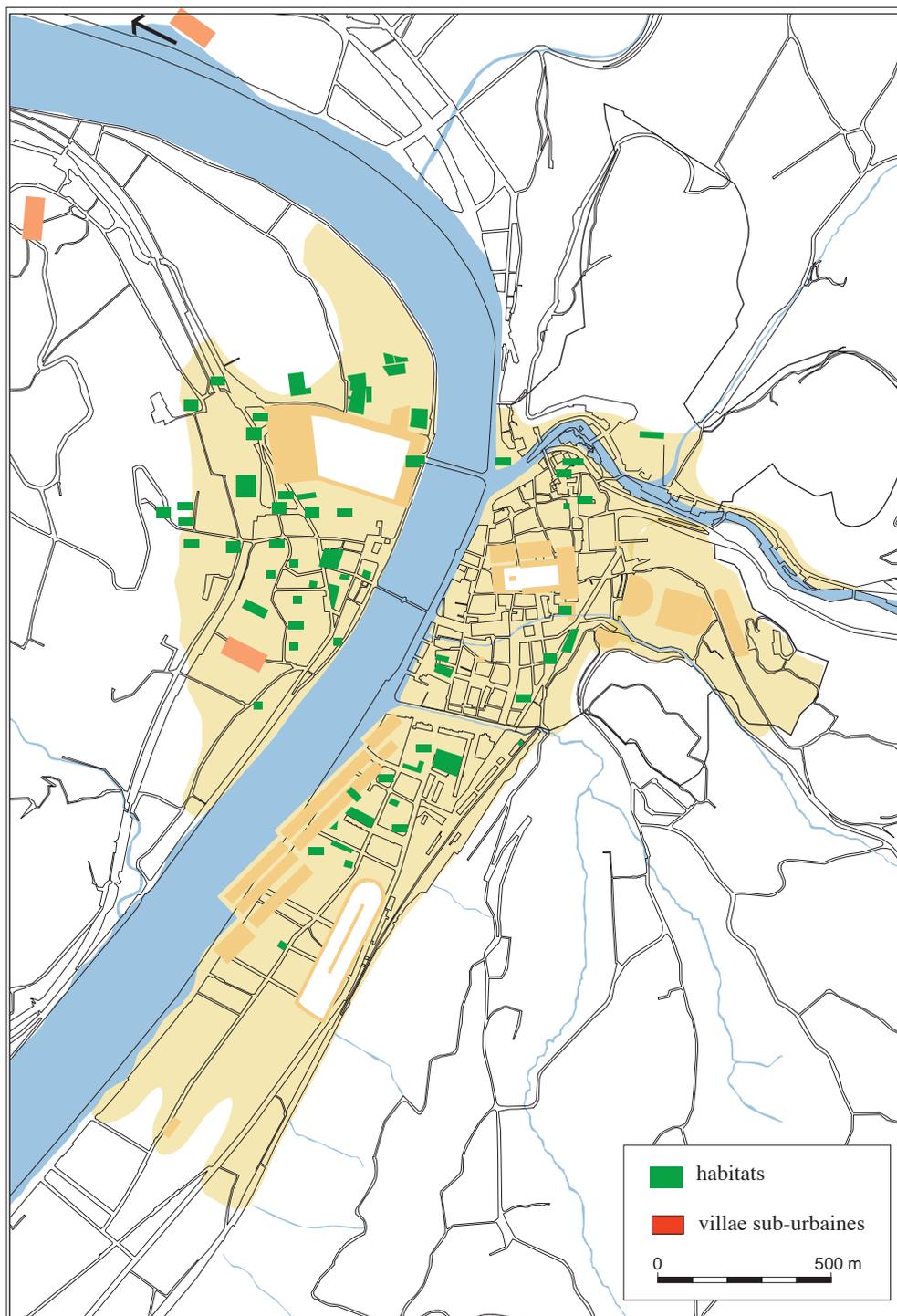


Fig. 56 - Situation de l'habitat (B.Helly)

Les mêmes observations sous-marines d'Y. Billaud n'ont pas encore confirmé la présence du pont nord [190]. Un simple appontement est possible. Toutefois, la présence apparente d'un seul important massif reconnu au centre du fleuve laisse supposer l'existence d'un pont de bateaux à l'image du pont de bateaux d'Arles restitué par J.-C. Golvin (2011, p. 175).

Quant à l'existence d'un pont antique au centre de la ville, la question n'est pas tranchée. Une longue tradition a attribué des origines romaines à l'ancien pont médiéval sur le Rhône, dit « pont de Trajan » [026]. Il faut très probablement envisager un pont dans l'axe du *decumanus* qui longeait le forum et conduisait ensuite au théâtre, puis à Sainte-Blandine. En attendant que de nouvelles plongées permettent d'éclaircir la question, rappelons la découverte, au pied de la Tour de Valois, des vestiges d'une culée d'époque indéterminée (mais présentée comme étant probablement d'époque romaine), liée structurellement à un long quai en grand appareil au nord (CAG 69/1, p. 310). En admettant qu'il s'agisse d'une culée médiévale, comment expliquer la présence de cet important ouvrage alors que Sainte-Colombe n'est à cette époque qu'un bourg modeste essentiellement composé de monastères ?

La logique de la trame urbaine de Vienne suggère la restitution d'un pont romain à l'emplacement du pont médiéval. Il faut peut-être aussi

accorder un peu de crédit à la restitution d'É. Rey qui représente au sud de ce pont un port en retrait de la berge du Rhône.

dans ce secteur de la rive droite conforte cette hypothèse. D'autres thermes ont été découverts un peu plus au nord, *place de l'Égalité* (CAG 69/1, p. 325-330), et de nombreux aménagements hydrauliques sont attestés : réseau complexe d'aqueduc et de drains (*rue Coste* : CAG 69/1, p. 346), gigantesque bassin d'agrément au *clos Saint-Jean* (long. 110 m x larg. 10 m pour un volume minimum estimé à 1100 m³) (CAG 69/1, p. 344). Une structure verticale (faisant probablement partie des thermes du Sud), entièrement recouverte de tuileau autour d'un noyau central (CAG 69/1, p. 346), pourrait correspondre à une pile de relevage et de distribution d'eau. Le point de découverte est en effet un des points les plus élevés de Sainte-Colombe et permet de distribuer tout ce secteur de la ville.

Les embellissements du II^e siècle

La parure monumentale de Vienne est en place à la fin du I^{er} siècle. Par la suite, elle ne semble pas évoluer. On constate essentiellement des reconstructions (d'édifices de spectacles, de temples) aux mêmes emplacements. Ces différents réaménagements sont mal connus, à l'exclusion du deuxième cirque : cf. [315].

Le théâtre et l'odéon ont été en partie transformés, mais l'absence d'élévations ne permet pas de définir l'ampleur de ces aménagements ; seule l'étude des blocs d'architecture et de sculpture, dont

l'inventaire reste encore à faire, permettra de faire progresser les connaissances. Il en va de même pour de nombreux édifices : la recherche de la provenance des fragments et l'identification des blocs du II^e siècle par leur modénature doit être engagée, malgré l'énorme difficulté que constitue la présence de fours dans les principaux monuments.

L'habitat viennois (fig. 56)

Aucune synthèse de l'habitat viennois n'ayant été réalisée à ce jour, il n'est possible de faire qu'un bilan très partiel.

À l'évidence, on ne connaît pas l'habitat des couches sociales défavorisées, sans doute constitué de matériaux périssables, à l'image des nécropoles des plus pauvres, vraisemblablement de simples tombes en pleine terre et des fosses communes.

En revanche, les maisons de notables constituent sans doute l'un des meilleurs exemples de l'architecture des classes dirigeantes au I^{er} et II^e siècle (P. Gros, 2001, p. 148-149)

: la domus est à la fois un signe de la romanisation des élites, une preuve du maintien du système des clientèles pendant tout le Haut Empire, et l'addition de deux fonctions différentes (habitat privé et partie ouverte au public). La construction de maisons à péristyle par les *primores civitatis* est bien démontrée aussi par P. Vipard (2007). Le *corpus* des maisons urbaines de Vienne s'est largement étoffé depuis le colloque de 1996 (Ph. Borgard [dir.], 1996). En 2002, on comptait une soixantaine de maisons, sans tenir compte des mentions de mosaïques isolées (A. Le Bot-Helly, 2002). On arrive ainsi à plus de 70 unités. De plus, la taille des maisons est importante : trois petites maisons tiennent par exemple sur la surface de la *maison du dieu Océan* à Saint-Romain-en-Gal. Il faut également souligner le luxe exceptionnel de l'habitat urbain de Vienne. Les techniques de construction (fondation en pierre, cloison de bois courbées de terre crue, brique crue...), identiques à celles de Lyon, sont déjà bien connues [A. Desbat, 1983 (1985)]

L'utilisation des différents matériaux a été démontrée (cf. *supra*, l'introduction de H. Savay-Guerraz).

Pour la période augustéenne, les quelques maisons reconnues font supposer que le modèle de la *domus* de tradition italique a été très vite transplanté à Vienne, à l'image de la maison augustéenne dite à l'*emblema* en *opus sectile* du jardin de Cybèle, qui s'organise déjà autour d'un jardin, et sans doute d'un péristyle : voir maison *aux oscilla*, état 2 [097]. À cette époque, les maisons qui semblent déjà de taille respectable, comme la maison à la Citerne à Saint-Romain-en-Gal (1300 m²), n'occupent pas, semble-t-il, la totalité d'une *insula*. Mais leur qualité architecturale et décorative est indéniable. La mosaïque en petites tesselles noires de la maison à l'*emblema* en *opus sectile* présente un *emblema* composé de plusieurs marbres d'importation. Ce type de mosaïque à tesselles noires mentionné plusieurs fois à Vienne [111] (CAG 69/1, p. 501) semble être une constance pour cette époque (fig. 57). Un nymphée lui est peut-être associé. Cette *domus* est une des rares maisons urbaines à être connue de la période augustéenne. Elle s'oppose en



Fig. 57 - Détail de la mosaïque de la maison de l'*emblema* à l'*opus sectile* (cliché B. Helly)

fait au « prétendu décalage certain entre la cité de Vienne et le reste de la Narbonnaise » (A. Desbat *et alii*, 1994 p. 201).

La période tibérienne est mieux documentée. Les *domus* adoptent quasi systématiquement un plan à vestibule et péristyle avec bassin rectangulaire : par exemple, en rive gauche, la maison aux Thyrses Croisés (état 1) de la *place Saint-Pierre* [007] qui offre un « aperçu des décors d'une maison à l'époque tibérienne » pour O. Leblanc (2013) ou encore la maison dégagée sur l'exceptionnel site de la *rue des Colonnes* [222].

Sous le temple [222] situé à l'est de la maison à l'*emblema* en *opus sectile*, T.-C. Delorme a dégagé en 1838 les vestiges encore en place d'une maison antérieure. La description très précise qu'il en donne atteste un habitat luxueux, doté d'équipements d'agrément : bassin bordé d'une colonnade et « grotte » (un nymphée) à décoration pariétale présentant « des valves de coquilles marines fixées sur des fragments de stuc ». Pour E. Chassillan (2011, p. 204-205), il s'agirait du seul exemple en Gaule pouvant évoquer les nymphées d'Italie, mais cette installation qui paraît luxueuse est très mal décrite. De nombreux fragments sculptés ont également été extraits de ces fouilles, notamment une tête de satyre d'une qualité exceptionnelle, copie romaine d'une sculpture hellénistique selon V. Gaggadis-Robin (*NEsp*, I, 2003, n° 025). Cette maison incendiée d'où provient une monnaie de Tibère, est sur le même plan que la maison voisine à l'*emblema* en *opus sectile* datée de Tibère, et son comblement semble relever du même processus de destruction/reconstruction.

En rive droite, les fouilles ont révélé une multitude de maisons de l'époque tibérienne : maisons de la *rue Garon*, maisons du Barreau à Saint-Romain, et *domus* dégagée en 2012 *rue de la Gare* (D. Frascone, *Rapport*, 2012). Ce sont les fouilles du site archéologique de Saint-Romain-en-Gal qui documentent le mieux l'architecture de cette époque.

Le tableau proposé par O. Leblanc (2013) des peintures *in situ* de Vienne montre que les trois-quarts

SITE	CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE	DÉCOR	DATATION	
			Contexte ou stylistique	Peinture
Banque de France	habitat	1		1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
Garon	habitat	3	antérieur à 50 p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
Maison aux Peintures	habitat	7	antérieur à 50 p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
Place Saint Pierre	habitat	10	<i>Tibère - Claude</i>	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
Place C. Jouffray	habitat	2	antérieur à 50 p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
	boutiques	2	antérieur à 50 p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
	<i>fanum</i>	1		
SCV - U1	habitat	2	antérieur à 50 p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
	boutiques	2	antérieur à 50 p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
Le Barreau	habitat 1996	2	antérieur à 50 p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
	habitat 2011	2	antérieur à 50 p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
SRG - site	état 2 de la maison des Dieux Océan	2	20/40 p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
	état 2B de la maison des Dieux Océan	1	40/60 p.C.	Milieu I ^{er} s.
	boutiques, zone V	2	40/60 p.C.	Milieu I ^{er} s.
	habitat, zone II	1		
Les Nymphéas	faux marbre jaune	1	<i>Auguste</i>	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
	maison à l' <i>Atrium</i>	2	milieu I ^{er} p.C.	Milieu I ^{er} s.
	maison au Génie Ailé	2	milieu I ^{er} p.C.	Milieu I ^{er} s.
	maison au Jardin à l'Echassier	3	<i>Claude</i>	
	maison au Jardin à l'Echassier	3	<i>Flavien</i>	2 ^e moitié I ^{er} s.
Rue des Colonnes	habitat, état 3	4	1 ^{ère} moitié I ^{er} s. p.C.	1 ^{ère} moitié I ^{er} s.
	habitat, état 4	2	fin I ^{er} - début II ^e s. p.C.	2 ^e moitié I ^{er} s.
	habitat, état 5	1	III ^e s. p.C.	Fin II ^e - III ^e s.
Rue Victor Hugo	paroi du Globe	1	III ^e s. p.C.	Fin II ^e - III ^e s.
	maisons de Saint-Just	3	III ^e s. p.C.	Fin II ^e - III ^e s.
	rue de la Gare	1	III ^e s. p.C.	Fin II ^e - III ^e s.

Fig. 58 - Tableau d'O. Leblanc, 2013, datation des enduits peints de Vienne

sont datés de la première moitié du I^{er} siècle ; cela illustre l'importance de leurs décors (**fig. 58**). Pour l'auteur, cette omniprésence pourrait s'expliquer par « une politique de romanisation par Claude » ou être le résultat de « péjorations climatiques » ou d'autres

cataclysmes, séisme y compris.

Il apparaît nettement que la destruction de ces maisons est le résultat d'une catastrophe soudaine que nous imputons au séisme. Leur arasement et leur comblement parfois rapides pour permettre

les reconstructions a favorisé leur conservation sur l'ensemble de la ville.

L'hypothèse avancée par A. Desbat pour le quartier de Saint-Romain-en-Gal d'une destruction et d'une reconstruction volontaires sous l'impulsion d'une politique de romanisation menée par Claude, n'est pas recevable (A. Desbat *et alii*, 1994 p. 208-209). Sinon, comment expliquer la découverte, dans ces ruines souvent incendiées, de statues brisées et de mobilier en place ? Comment justifier une politique d'expropriation que cette reconstruction du quartier aurait nécessitée ? On comprend mal la logique de destruction volontaire de maisons parfaitement saines pour une reconstruction pratiquement à l'identique...

Les pavements traduisent encore la richesse des maisons julio-tibériennes. Leurs pièces sont majoritairement pourvues de sols construits en *terrazzo*, systématiquement décorés d'incrustations de marbres colorés ou de semis de croisettes en tesselles noires, seules ou bien incluses dans une trame d'octogones à tesselles noires. Les associations sont variées. Les sols des pièces présentant un décor peint soigné sont toujours associés à des *terrazzo*. Cette constance de sols en dur au I^{er} siècle est frappante, comme le montrent les tableaux récapitulatifs d'E. Forestier (2011) (fig. 59). On ne constate aucune différence nette dans la confection des sols entre les deux périodes avant/après séisme. Les sols et les enduits peints sont de même facture, la reconstruction de l'habitat a même été réalisée dans certains cas avec les matériaux tirés des ruines, si l'on en juge par la récupération systématique des tesselles d'un pavement mosaïqué d'une des pièces de la *maison aux Pierres Dorées* (A. Desbat *et alii*, 1994, p. 201.)

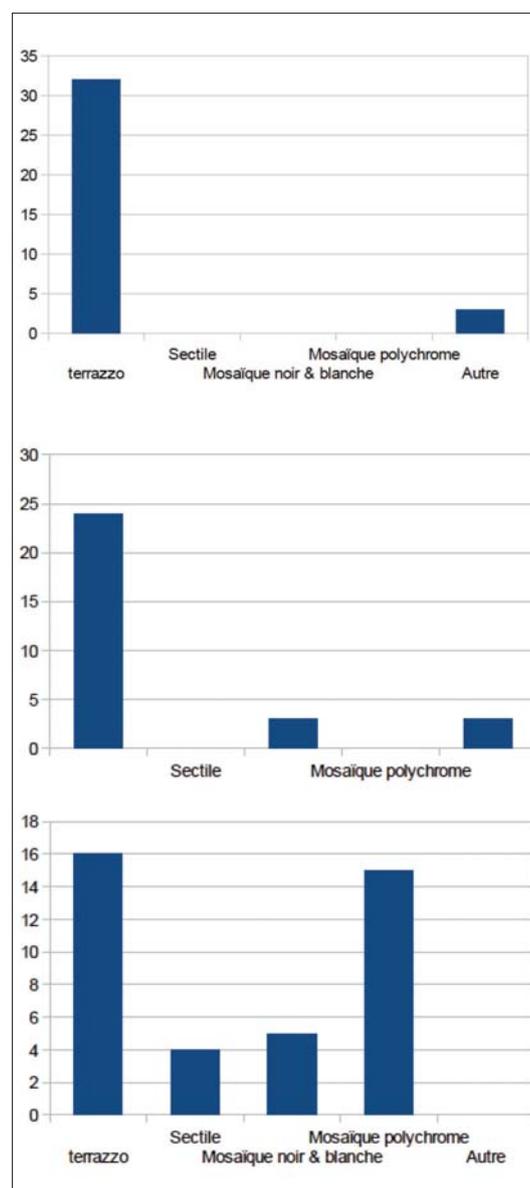
En outre, la reconstruction de la ville sous Claude et Néron n'a, semble-t-il, pas eu d'impact direct sur les plans de construction des *domus* qui présentaient déjà l'organisation classique vestibule-péristyle. En revanche, on constate un phénomène de regroupement de parcelles et donc d'agrandissement de la taille de certaines *domus* : par exemple, à Saint-Romain-en-Gal, la maison au Vestibule à Colonnes a été annexée en 50-60 à la parcelle de la maison aux Pierres Dorées. À cette époque, les surfaces des maisons sont majoritairement supérieures à 1500 m² et dépassent parfois les 3000 m². L'état 3 de la maison d'Amour et de Pan (CAG 69/1 p. 316) devait couvrir l'ensemble de l'*insula* (hors boutiques), soit près de 2000 m². Rive gauche, la *maison de l'atrium* [246] excède les 2000 m². Les péristyles prennent alors de l'ampleur. Les architectes-paysagistes de l'époque adaptent la forme des bassins au gigantisme des jardins, en introduisant une nouvelle forme en U qui, par son plan, permettait de couvrir le plus de surface possible et de pallier les problèmes techniques dus au risque d'explosion des radiers et des murs latéraux des bassins. Certains atteignent des tailles colossales et « tendent vers l'europe » selon E. Chassillan. L'auteur dénombre plus de bassins à Vienne qu'ailleurs : « Le bassin à bras apparaît dans le courant du I^{er} siècle en Gaule narbonnaise sur le site de Vienne, mais on le rencontre plus exceptionnellement en Aquitaine et en Lyonnaise. Il n'est donc pas spécifique à Vienne, même si le grand nombre de bassins à bras fouillés sur le site

Fig. 59 -
Tableaux des
pavements de
Vienne
(E. Forestier)

0 à 50
apr. J.-C.

50 à 100
apr. J.-C.

150-200
apr. J.-C.



justifie le fait de le considérer comme une mode locale dans cette ville. On compte 21 constructions de bassins à bras différentes sur les 31 maisons à jardins du corpus des maisons urbaines de Vienne » (E. Chassillan, 2011, p. 171-172).

Certains péristyles de cette époque présentent toutefois des bassins rectangulaires, mais qui sont alors très étirés, et dont la largeur maximale est en général à peine supérieure à 5 m.

À partir de la fin du I^{er} siècle et durant tout le II^e siècle, les notables viennois réaménagent et embellissent considérablement leurs *domus*, qu'ils ne font que rarement reconstruire de fond en comble. La structure générale de la maison de l'*atrium*, par exemple, n'évolue pas pendant près de deux siècles, ses décors changent, la distribution des pièces est légèrement modifiée et des thermes y sont aménagés. C'est le constat fait par J.-L. Prisset pour l'ensemble du site de Saint-Romain-en-Gal : « Sur les terrains libres, les premiers propriétaires façonnent les lieux, puis les formes étant figées, leurs successeurs se concentrent sur leur habillage, adaptant au goût du jour les bâtis existants ». (J.-L. Prisset, dans CAG 69/1, p. 431).

Ces modifications concernent principalement les

péristyles, qui ont été agrandis, sinon ajoutés au plan d'origine. On compte plus de trente maisons à péristyle. Leur multiplication est pour P. Vipard (2007, p. 233) un signe extérieur de richesse. Le sol mosaïqué semble alors la norme à Vienne, comme le prouve leur abondance.

D'après les chiffres donnés par H. Lavagne, (2000, p. 13), Vienne se place au premier rang de la province avec les 212 pavements du comptage de 1981 (J. Lancha, 1981a). Par comparaison, on en dénombre 156 à Lyon, 129 à Aix-en-Provence, 69 à Fréjus et 62 à Vaison-la-Romaine.

Depuis 1981, les fouilles de quatre sites (*rue Garon* à Sainte-Colombe, *rue des Colonnes*, *des Nymphéas* et de la *place Camille Jouffray* à Vienne) ont révélé à eux seuls plus d'une trentaine de pavements. Dans la liste des pavements découverts depuis 1981, E. Forestier (fig. 59, p. 137) dénombre 193 pavements supplémentaires, ce qui porterait le chiffre total des pavements viennois à plus de 400 (E. Forestier, mémoire de master inédit, 2011, au SRA). Au I^{er} siècle, la prédominance des *terrazzo* en *opus signinum* est indéniable. À partir de la fin du siècle, les mosaïques géométriques noires et blanches font leur apparition dans les maisons. Mais elles sont à Vienne peu nombreuses (notamment comparé à Aix-en-Provence, ce que souligne H. Lavagne (2000, p. 15). Citons à titre d'exemple la mosaïque de l'*atrium* de la maison éponyme [246], la mosaïque à décor d'octogones et de croisettes, *rue Garon*, à Sainte-Colombe [A. Le Bot-Helly, 1984 (1994)] ou encore les mosaïques du site de la *rue des Colonnes* [222] et de la *rue Rochebrun*. De nombreux spécialistes considèrent qu'en Narbonnaise, ce type de décor géométrique est issu d'ateliers italiens. Faut-il relever un rejet de ces modèles à Vienne ?

Les mosaïques géométriques noires et blanches ou les plus classiques *terrazzo* laissent rapidement place aux mosaïques polychromes, qui constituent sans aucun doute une mode à Vienne. L'étude des canevas recensés à Vienne par J. Lancha ne prend pas en compte cette évolution et l'éventuelle filiation entre mosaïque géométriques noires et blanches et mosaïque géométriques polychromes (J. Lancha, 1977). Mais peu de ces pavements polychromes ont fait l'objet d'une publication [A. Le Bot-Helly, 1984 (1994)], à l'image des mosaïques découvertes dans l'emprise du bloc A des *horrea*. Celles de la *rue des Colonnes* ont été décrites par R. Lauxerois dans la notice de ce pré-inventaire. Ces sols polychromes, aux innombrables références à la mythologie gréco-romaine, ainsi que les nombreux pavements en *opus sectile*, atteignent un degré de raffinement rare en Gaule.

À l'inverse, le nombre d'enduits peints du II^e siècle est moins important. Les quelques peintures conservées ont été trouvées dans les maisons des pentes, où elles ont été mieux protégées par les colluvions qui les ont recouvertes. Elles témoignent d'un décor soigné. O. Leblanc (2013) estime que la peinture de la paroi du Globe du musée de Saint-Romain-en-Gal et provenant d'une maison mal localisée au pied de Saint-Just, « est un témoin important du style décoratif gaulois du I^{er} siècle toujours en usage au II^e siècle ». En effet, le décor des autres peintures bien conservées sur le site dit « des maisons de

Saint-Just » fait montre d'un certain conservatisme, avec des modèles typiques de peintures viennoises du I^{er} siècle : cf. [166] à [168].

La richesse de la décoration de la maison viennoise s'illustre également par le nombre important de sculptures domestiques. R. Robert (dans *Nesp*, I, *Vienne*, p. XIV) remarque « la part importante du décor domestique parmi les œuvres classiques ». En incluant les *oscilla* en marbre, on compte plus de 20 témoignages de la décoration privée. (À titre indicatif, M.-P. Darblade-Audoine recense à Lyon 7 sculptures se rattachant au domaine privé (*NEsp.*, II, Lyon, 2006, p. XXXVI). Pour Fréjus on peut dénombrer 6 sculptures de ce type (Y. Lemoine, dans *NEsp.*, *Fréjus*, p. XLV et XLVIII) .

Un récent travail sur les estampilles des matériaux de construction en terre cuite gallo-romains en Rhône-Alpes a montré la prédominance de Vienne, les antéfixes estampillées y étant quatre fois plus nombreuses qu'à Lyon (C. Chamoux, 2010).

L'eau contribue aussi au luxe des maisons viennoises. Les nombreuses publications de L. Brissaud à ce sujet pour les sites de Saint-Romain-en-Gal sont explicites (L. Brissaud, 2006) même si l'inventaire complet des fontaines et des jeux d'eau reste à faire. La distribution était assurée sur les deux rives de la ville par de nombreux aqueducs qui déversaient chaque jour des milliers de mètres cubes. Le débit devait notamment pouvoir répondre à l'alimentation des bassins parfois gigantesques des maisons. À cet égard, il est probable qu'à Vienne ait été retrouvé le plus grand bassin de type « euripe » de Gaule, et sans doute d'Italie. Découvert dans la maison des Petits Jardins, près de l'actuel cimetière de Sainte-Colombe (CAG 96/1, p. 345), il mesurait 110 m de long sur 10 m de large et au sud et à l'est, des dispositifs servaient probablement à une ou des fontaines en cascade. Ce bassin ne figure pas dans le *corpus* d'E. Chassillan qui a hésité, semble-t-il, à l'identifier à un édifice privé, mais qui signale toutefois que le bassin maximum connu pour les maisons urbaines fait une soixantaine de mètres. Les nombreuses découvertes de mosaïques et les fouilles réalisées dans ce secteur montrent bien que ce bassin est lié à une vaste demeure.

À Vienne peut-être plus qu'ailleurs, l'eau apparaît comme un élément ostentatoire ; en témoigne encore l'exceptionnel système de jeux d'eau de la maison au Vestibule à Colonnes (état 2), composé de 19 jets d'eau ! (L. Brissaud, 2005).

Le luxe des maisons viennoises se traduit encore par l'utilisation du *caeruleum* de Vitruve (Vitruve, *De Arch.*, VII, 11, 1), seul pigment de synthèse de l'Antiquité et rare en Gaule d'après E. Chassillan : « il s'agit du bleu égyptien, autrement appelé bleu d'Alexandrie ou bleu de Pouzzoles, obtenu par le mélange puis la fusion de sable, de la fleur de nitre et de cuivre comme le rappelle Vitruve. En Gaule romaine, peu de bassins ont conservé cette couleur, peu banale, qui devait donner une certaine élégance. C'est le cas, au I^{er} siècle, du grand bassin rectangulaire du jardin de la maison d'Amour et de Pan à Vienne » (E. Chassillan, 2011, p. 185-186 ; - L. Cavassa, 2011 ; - F. Delamare, 2011).

À Vienne et aux alentours, le bleu égyptien a été utilisé pour créer le fond de certaines peintures.

L'exemple le plus étonnant a été découvert dans la *villa* de Licinius à Clonas-sur-Varèze, à une dizaine de kilomètres de Vienne (B. Helly, 2009) : une pièce était entièrement peinte en bleu. Quelques panneaux ou inter-panneaux sont également signalés dans la région (M. Poux, 2009) mais la peinture de Clonas apparaît comme un *unicum* illustrant la richesse du propriétaire. Selon A. Barbet (2008), ce bleu, bien que plus commun au I^{er} siècle de notre ère, reste toutefois réservé à des décors élaborés de petite taille. En outre, elle souligne que les boules de bleu « les plus spectaculaires sont l'amas provenant de Vienne – Saint-Romain-en-Gal, dont on voit encore la forme du récipient ayant servi à chauffer les boulettes pour obtenir du bleu égyptien ».

Domus et/ou scholae

Depuis l'identification de la maison du dieu Océan à Saint-Romain-en-Gal comme *schola*, siège d'une association à caractère socio-professionnel (A. Desbat *et alii*, 1994 ; - P. Gros, 1997), on constate une certaine tendance à associer grandes maisons luxueuses et *collegia*, malgré la difficulté de différencier en plan la *domus* d'un notable avec pièces de réception (pour la clientèle) d'un siège d'association. Une deuxième *schola* a, semble-t-il, été identifiée. Il s'agit de la maison dite « des Athlètes Vainqueurs » : voir [007] état 3. Pour H. Lavagne (1984 [1986]), il s'agit du double siège des associations des *technites* de Dionysos et d'athlètes concourant aux jeux du stade. Le même (H. Lavagne, dans *Nesp.* I, 2003, p. 176), envisage aussi que la maison de la *rue des Colonnes* puisse être le siège d'une confrérie d'acteurs. La question se pose également pour la *maison de l'atrium* [246], avec ses salles de réception somptueuses et qui présente, au sud du péristyle, une pièce où un petit bassin (alimenté par un tuyau en plomb) est accolé au seuil donnant sur le péristyle, bassin dont la situation est pour le moins incongrue pour une simple pièce d'habitation (fig. 60). On peut envisager qu'il s'agisse d'une installation spécifique (pédiluve ?) pour un rite particulier, surtout si l'on considère que le puits de la maison, situé dans le jardin à péristyle, n'est pas nécessaire du point de vue fonctionnel (la *domus* disposant par ailleurs d'une adduction d'eau en plomb). À cet égard, le rôle des puits dans les *scholae* a été mis en évidence par A. Bouet (2001).

Il faut de plus ajouter à ces exemples les sièges d'association dont l'existence est attestée par des inscriptions, mais aussi certains pavements, comme celui du « châtiment de Lycurgue »...

Les grandes et belles maisons de Vienne seraient-elles donc toutes des *scholae* ? Ou bien faut-il ici repérer un phénomène de mode archéologique ? Pour P. Vipart, la distinction *domus-schola* est difficile : « la plupart des arguments considérés comme déterminants peuvent en fait tout aussi bien s'appliquer à des *domus*... (P. Vipart, 2007, p. 228). Certaines de ces « *scholae* » sont peut-être en effet tout simplement des demeures d'un membre d'un collège quelconque qui affiche chez lui son appartenance à une association. Et rien n'interdit non plus à un riche aristocrate de réserver une partie de sa demeure ou de son palais de plus de 3000 m² au siège de son collège...

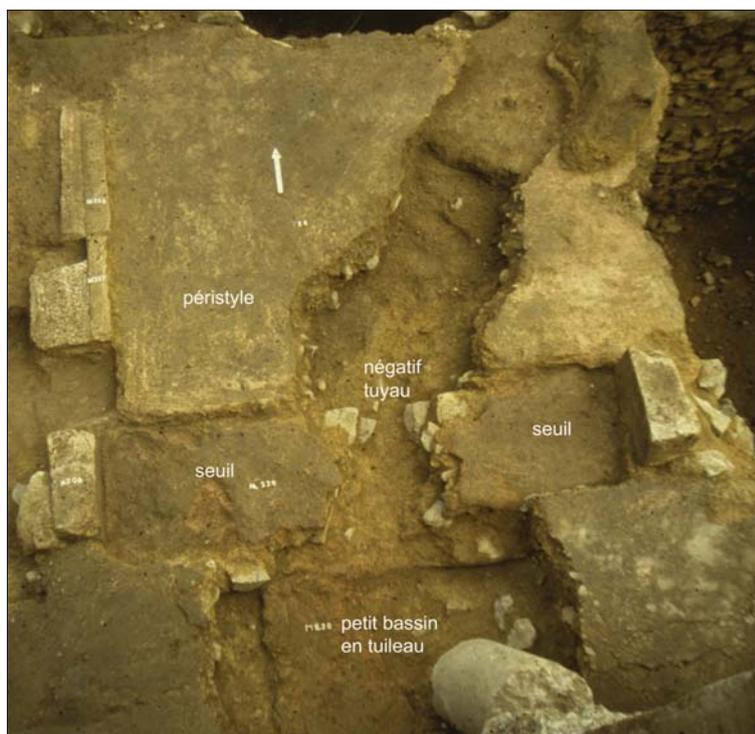


Fig. 60 - Maison de l'Atrium, pédiluve (cliché SRA)

Demeures privées ou bien sièges d'association, on peut, quoi qu'il en soit, parler de véritables palais, notamment dans le cas de maisons suburbaines comme la maison des « Petits Jardins » de Sainte-Colombe (cf. *supra*), qui, avec son immense euripe et son *hortus*, devait couvrir plus de 10 000 m². Deux autres villas situées en périphérie immédiate de la cité sont attestées : rive droite, à l'emplacement et en surplomb de l'église de Saint-Romain-en-Gal où un bassin d'ornement atteste la présence d'une demeure luxueuse (CAG 69, p. 411-412) et rive gauche, au pied du versant sud de la colline Sainte-Hélène, au nord de la ville [210].

Commerce et artisanat (fig. 61, p. 140)

Ce bilan très général sur l'artisanat à Vienne doit beaucoup à l'excellent mémoire (non publié) de J. Bohny [2008-2009] Les études sur les productions de céramique à Vienne sont nombreuses et les ateliers bien répertoriés (C. Batigne Vallet (dir.), à paraître). Celui de la rive droite – Saint-Romain-en-Gal (CAG 69/1) recense des productions augustéennes de céramiques fines (gobelets d'Aco, gobelets-tonneaux), de vaisselle à pâte calcaire et engobe rouge, ainsi que des imitations de sigillée. Les productions de cruche en pâte calcaire des ateliers de potiers de la CNR fouillés par A. Canal (CAG 69/1, p. 482-483) sont datées de la première moitié du I^{er} siècle (O. Leblanc, 2001). Il apparaît donc que ces ateliers ont fonctionné durant un demi-siècle avant l'arrêt de leurs productions à une époque proche du séisme. Ensuite, le site est visiblement resté en l'état de friche plus de deux siècles : aucun indice d'occupation postérieure n'a été relevé. La catastrophe a-t-elle un lien avec l'arrêt de production ? Un autre atelier, bien plus petit car constitué d'un seul four situé au sud de Sainte-Colombe (CAG 69/1, p. 348), produisait des cruches identiques mais à une période un peu postérieure.

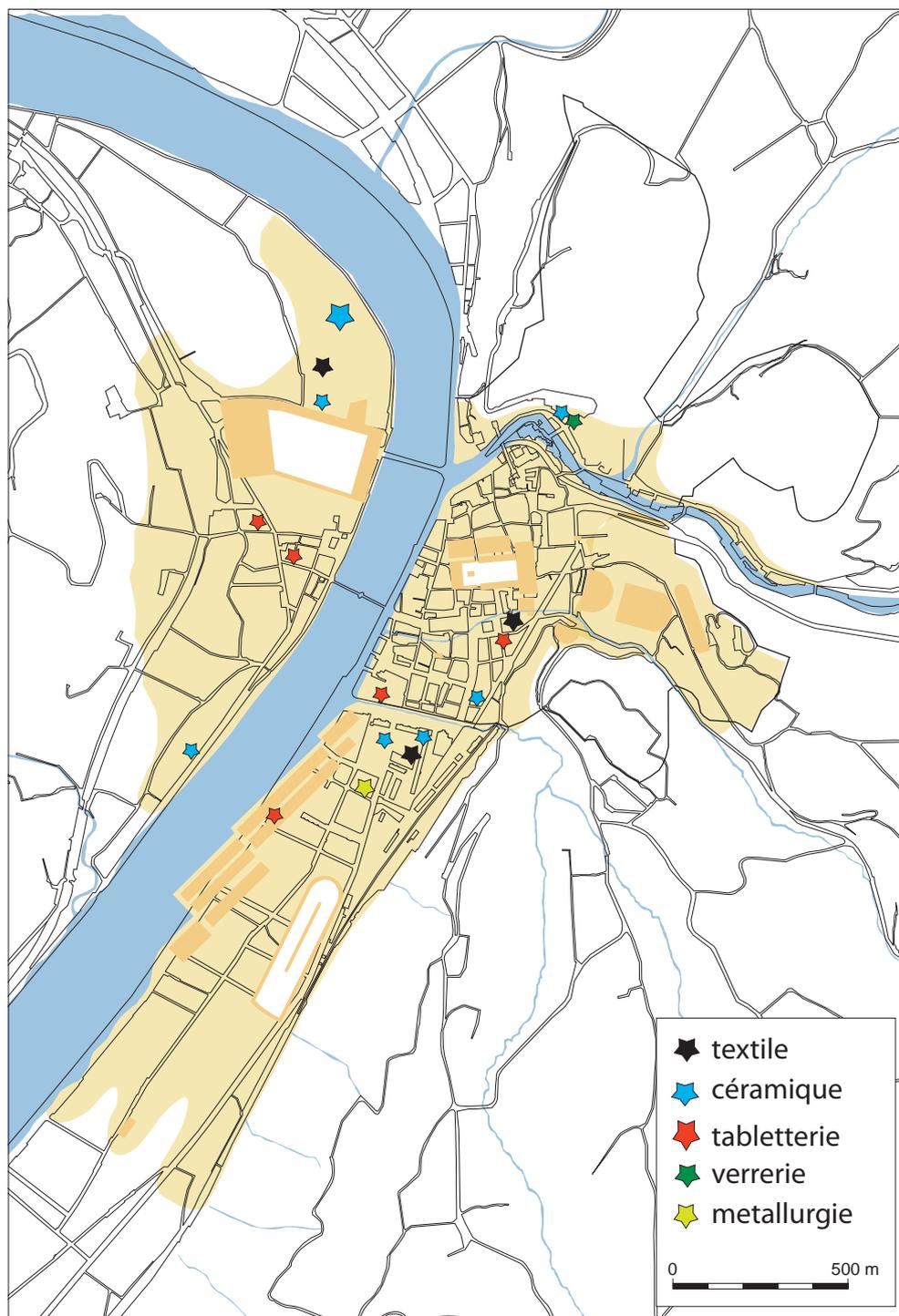


Fig. 61 - Localisations de l'artisanat (B. Helly)

sur le site de la Banque de France, mais les indices restent tenus [107]. Enfin, J. Bohny a localisé un dernier atelier dans le secteur du champ de Mars, en fonction de la découverte au XIX^e siècle de 23 moules de médaillons d'applique. Les analyses de deux moules ont confirmé leur origine viennoise (par rapport aux productions plus méridionales), mais il s'agit de surmoulages tardifs pour A. Desbat.

La production de céramique allobroge à la fin du II^e et au début du III^e siècle est attestée à Vienne par la présence prépondérante du potier Priscius (ou de son officine regroupant plusieurs tourneurs). Nous renvoyons à ce sujet à la synthèse publiée par N. Cantin, C. Laroche et O. Leblanc (2009) qui a permis de bien différencier cette production. Elle semble provenir d'une même source géologique locale : « soit un sable colluvial issu des affleurements métamorphiques à l'ouest du Rhône, sur la bordure du Massif central ». Cette localisation doit être étendue à la rive gauche du Rhône, où le contexte géologique est identique (cf. introduction de J.-P. Bravard). Enfin, la présence de gisement de kaolin à proximité de Vienne (à Auberives-sur-Varèze) doit également être prise en compte : B. Helly, 2009, p. 30.

Les centres de production viennoise de terres cuites architecturales (TCA) ont dû être importants pour pouvoir répondre aux énormes besoins de la cité. Par exemple, le nombre de *tegulae* pour la toiture du bâtiment A des *horrea* a été estimé à 160 000 : B. Helly 2011 (2012).

Mais la localisation de ces ateliers est imprécise. La fabrique de Clarianus, l'un des grands centres de productions allobroge, a été située par certains auteurs à Saint-Clair-du-Rhône, au sud de Vienne. Certains fours de tuiliers ont été découverts dans les environs de Vienne, mais ils sont isolés et semblent plutôt correspondre à des productions liées à des domaines privés (Communay, *le Plan*) (A. Bouvier, *Rapport*, 1991 ; - CAG 69 / 1, p. 197). L'étude détaillée de la géologie locale présentée ci-dessus par J.-P. Bravard devrait permettre à l'avenir de cartographier les argiles utilisés à l'époque romaine et qui ne sont pas systématiquement des argiles loessiques éoliens, mais peut-être des lehms plus anciens aux qualités différentes, dont la localisation précise reste à faire en vu d'éventuelles analyses.

Sur la rive gauche, le site de la *rue des Colonnes* a livré, dans les niveaux augustéens, un four de petites dimensions dont la production n'a pu être définie. La présence de deux fragments de moules de lampe à huile pourrait donner un indice de la production de cet atelier. Cette découverte est à rapprocher d'une autre, réalisée en 1926, à quelques dizaines de mètres plus à l'est et qui compte sept poids en terre cuite de tisserand ; un moule de lampe en terre cuite et deux moules de statuettes : voir site de la *rue des Colonnes* [222], mobilier secteur S8/2.

Le four trouvé *place Camille Jouffray* a été, lui aussi, daté de l'époque augustéenne (as de Vienne trouvé dans sa couche de fonctionnement), tout comme sa production de céramique à pâte calcaire cuite en mode A (olpès) [277-1*].

Un autre atelier d'époque augustéenne est possible

À Vienne même, le seul atelier de verrerie est attesté par un four tardif (IV^e siècle) découvert *rue des Colonnes* [222]. L'étude de J. Bohny a confirmé que cet atelier a travaillé le verre recyclé, notamment du verre à vitre. Mais un important centre de production de verre du Haut Empire, encore très mal documenté, a été mis en évidence à Vertrieu (commune de Vernioz), à moins de 10 km de Vienne (CAG 38/1 ; - R. Moyroud, 2003). Ce site est en relation avec une luxueuse *villa* située en contrebas. L'importance apparente de cet atelier (nombreux creusets, éléments de fours) fait envisager qu'il s'agit peut-être d'un des centres de production de Vienne. Il est maintenant admis que la fabrication de verre en Occident se faisait à partir de dalles épaisses de verre fabriquées dans des ateliers primaires situés au Proche-Orient (Égypte principalement), puis brisées en blocs transportables (H. Savay-Guerraz, 2005a). Mais dans la mesure où le *caeruleum* (matériau à la base de la fabrication de verre antique) est attesté à Vienne par les fresques et les bassins couverts du bleu de fritte né de cette production, on ne peut pas exclure qu'il y ait eu à Vienne un ou des ateliers produisant du verre à partir de cet élément et pas seulement à partir de blocs de matière première importés ou de verres recyclés. Et il n'est pas impossible qu'outre la matière première, les riches aristocrates viennois dont les liens avec la lointaine Égypte sont bien connus (Decimus Valérius Asiaticus y est propriétaire de terrains, Lucius Iulus Vestinus, longtemps préfet d'Égypte...), aient ramené dans leurs bagages, en plus des matières premières, des verriers égyptiens et leur savoir-faire...

Des ateliers de tabletterie sont également installés à Vienne, même si peu sont connus à l'inverse d'Autun ou d'Orange. En plus de l'atelier de l'*avenue de la Gare* à Saint-Romain en Gal (CAG 69/2, p. 502) ou du probable atelier de la *rue Garon* à Sainte-Colombe (CAG 69/2, p. 316), J. Bohny a dénombré plusieurs ateliers à Vienne :

- site de la *rue Peyron*, connu par une fouille du XIX^e siècle

- site du *cours Brillier* [001/4]

- site du *quai Riondet* [233]

Ce troisième site a été identifié par la découverte d'un important dépôt de restes osseux de bœufs correspondant à 76 bêtes, soit plus de 20 tonnes de viande (la fouille n'a concerné que la moitié, *a minima*, de ce dépotoir). Ces ossements composés à 95 % de membres inférieurs (fig. 62) attestent un découpage de boucherie et un sciage propre à la tabletterie. J. Bohny y a d'ailleurs reconnu le travail d'un *glutinarius*, un fabricant de colle qui utilise la matière spongieuse des os. Ce dépotoir est juste antérieur à la construction de l'entrepôt C, il est sans doute contemporain du séisme. Cette incroyable quantité d'ossements suscite des interrogations : banquet ? ou cargaison de viande avariée, brûlée puis jetée sur la berge ? Explications qui ont été données mais qui ne convainquent pas. On peut également penser à une épidémie qui aurait obligé à l'abattage d'un cheptel ; les os auront ensuite été triés pour servir à l'atelier de tabletterie. J. Andréau donne l'exemple d'un troupeau de 600 moutons qui a péri dans la contrée de Pompéi (J. Andréau, 1973, p. 376).

Bien qu'aucun acte de ce type ne soit relaté par les

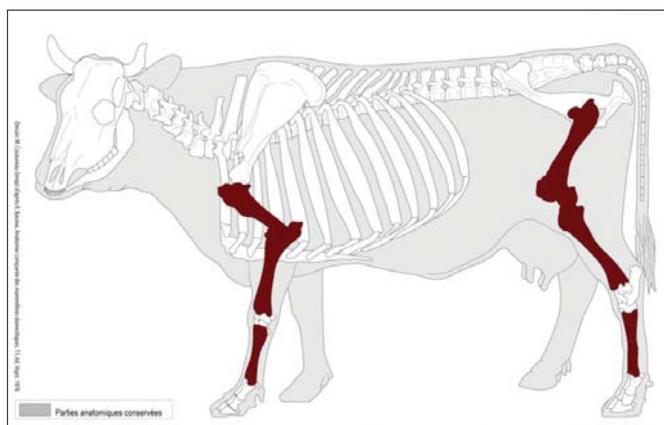


Fig. 62 - Parties des os de bœuf découverts dans le dépotoir du *quai Riondet* (J. Bohny, fig. 231c)

sources, on pense aussi à une distribution de viande à grande échelle. Un lien avec le séisme survenu à la fin du règne de Tibère en est peut-être la cause.

Le textile

Deux marchands-fabricants de vêtements en laine sont connus à Vienne par deux inscriptions (*ILN*, V.1., 120 et 121), et parmi eux, Publius Vettius Gemellus qui exerçait cette profession au II^e siècle. Deux officines liées à la fabrication ou au traitement du textile sont attestées à Saint-Romain-en-Gal. Rive gauche, J. Bohny a identifié deux autres *fulonica*. La première, sur le site du jardin de Cybèle, est probablement liée à la maison à l'*opus sectile* de la période julio-tibérienne (état 2) [097].

La deuxième – mise en évidence *place Camille Jouffray* – est datée de la seconde moitié du II^e siècle : [277, 3*]. Cette officine, étroitement liée à une grande *domus*, était alimentée par l'eau captée dans une pile de distribution installée sur la même *insula*.

Métallurgie, fer, plomb et Moyen Âge

Contrairement à Lyon (A. Desbat, 2007), la métallurgie du fer est très peu documentée à Vienne. Un seul site a été répertorié : [285-289].

Sans preuve formelle, la présence de bronziers à Vienne a été évoquée (S. Boucher, 1971 p. 92-93). Effectivement, un atelier découvert à Bordeaux montre que ce type de fabrication n'est pas l'apanage d'ateliers italiens (Chr. Siriex, 2013).

Mais c'est surtout la fabrication de tuyaux en plomb qui caractérise l'activité métallurgique de Vienne. Son importance n'est plus à démontrer ; la carte de répartition des découvertes de tuyaux viennois couvre l'ensemble du territoire allobroge (A. Cochet, J. Hansen, 1986). B. Rémy remarque toutefois en ce qui concerne les tuyaux de plomb inscrits une répartition inégale et une concentration sur la ville de Vienne : B. Rémy, N. Mathieu, L. Brissaud, 2010 (2011). On connaît plus de 50 artisans viennois, dont une femme : *Staia Saturnina* (F. Bérard, 2005) Selon H. Savay-Guerraz (2005b), la fabrication de ces tuyaux et autres cuves était directement réalisée sur les chantiers de construction, ce qui paraît surprenant dans la mesure où cette production nécessite une infrastructure et une quantité de bois non négligeable. Il faut raisonnablement envisager l'existence de véritables ateliers avec espaces de stockage pour la matière première comme pour des produits standards manufacturés par avance. La

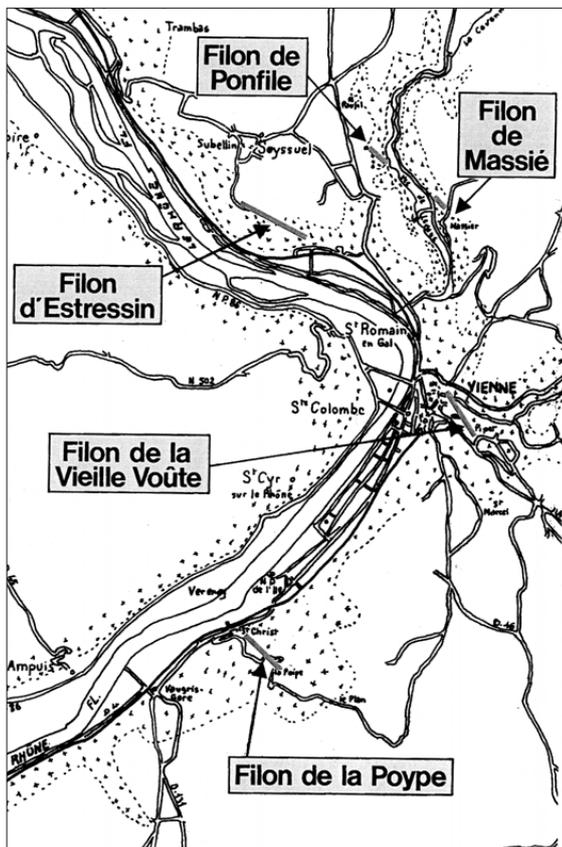


Fig. 63
- Localisation des filons des mines de Vienne (M. Gourdant)

question de l'approvisionnement n'est d'ailleurs toujours pas résolue (A. Cochet, J. Hansen, 1986, p. 23). Les hypothèses d'importation de lingots provenant d'Espagne *via* la vallée du Rhône, ou de Bretagne (plomb britannique) n'ont aucun fondement archéologique. L'importation du plomb britannique ne semble dater que du règne de Claude ; or la fabrication de tuyaux à Vienne est largement antérieure. Plusieurs auteurs estiment en outre que l'exploitation à Vienne de mines (filons de blende et de galène) aux XVIII^e et XIX^e siècles est peut-être l'héritage de filons romains (fig. 63) (M. Gourdant 1975 ; - A. Cochet, J. Hansen, 1986, p. 23 ; - H. Savay-Guerraz, 2005a). Mais l'absence d'étude approfondie et d'analyses physico-chimiques ne permet pas de trancher. J.-P. Bravard souligne cette richesse naturelle que constituent les filons de plomb argentifère des collines viennoises. La présence de ces gisements fait raisonnablement suggérer que les artisans viennois s'approvisionnaient directement sur place, plutôt que par importation. L'étude des archives du fond Blumenstein, famille qui a exploité les mines de Vienne au XVIII^e siècle, devrait livrer quelques éléments de réponse, mais elle reste à faire. De même, des analyses devraient pouvoir établir la liaison entre la composition des tuyaux viennois et le minerai local. La donation d'une statue en argent d'une valeur exceptionnelle de 200 000 sesterces par les deux frères jumeaux *Coelii*, pourrait attester des liens directs avec l'exploitation des mines viennoises et la fabrication d'argent pur, ce qui expliquerait les largesses dont ils ont fait preuve pour leur cité (ILN, V.1., *Vienne*, 72).

Quant à la frappe monétaire de Vienne, en dehors des émissions de la colonie latine, elle n'est attestée que par des moules de petits bronzes tardifs (A. Pelletier, 1982a, p. 337-347 ; - R. Lauxerois, 1988a).

Le vin allobroge

L'importance de la fabrication du vin allobroge est soulignée par G. Lucas, dans son introduction, qui dénombre 6 mentions textuelles à propos du *vinum picatum* et de *allobrogica picata* (cf. *supra* G. Lucas). De récentes études ont permis de mieux cerner les différentes zones de productions viticoles sur le territoire allobroge, en particulier sur les coteaux viennois (J.-C. Béal, G. Lucas, 2011 ; - C. Caillaud, 2011). Ces recherches qui se poursuivent sont accompagnées de tentative concrète de vinification à la romaine. Une expérimentation de vinification en jarre a été faite au musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal – Vienne de 2011 à 2013. Deux *dolia* ont été reconstitués et imperméabilisés à la cire (selon les techniques traditionnelles géorgiennes) afin d'évaluer l'influence de jarres en terre cuite sur les profils aromatiques des vins. Pendant la vinification, le contrôle des températures et celui de la densité du moût sont quotidiennement relevés pour surveiller le processus de fermentation alcoolique (inscriptions à la craie sur la panse de la jarre). (C. Caillaud, 2013) (fig. 64). Si, autour de Vienne, aucun témoignage archéologique directement lié à la viticulture n'a encore été recueilli, le commerce lié au vin est, lui, bien attesté à Vienne, comme en témoigne l'inscription funéraire de Caius Maximus Paternus, négociant en vin établi dans la cité (ILN, V, 1, *Vienne*, n° 101). La diffusion des vins allobroges, réputés et recherchés dans tout l'Empire, se faisait vraisemblablement à partir de Vienne. La ville faisait également venir des importations d'Italie et de Grèce.

Le blé (fig. 65)

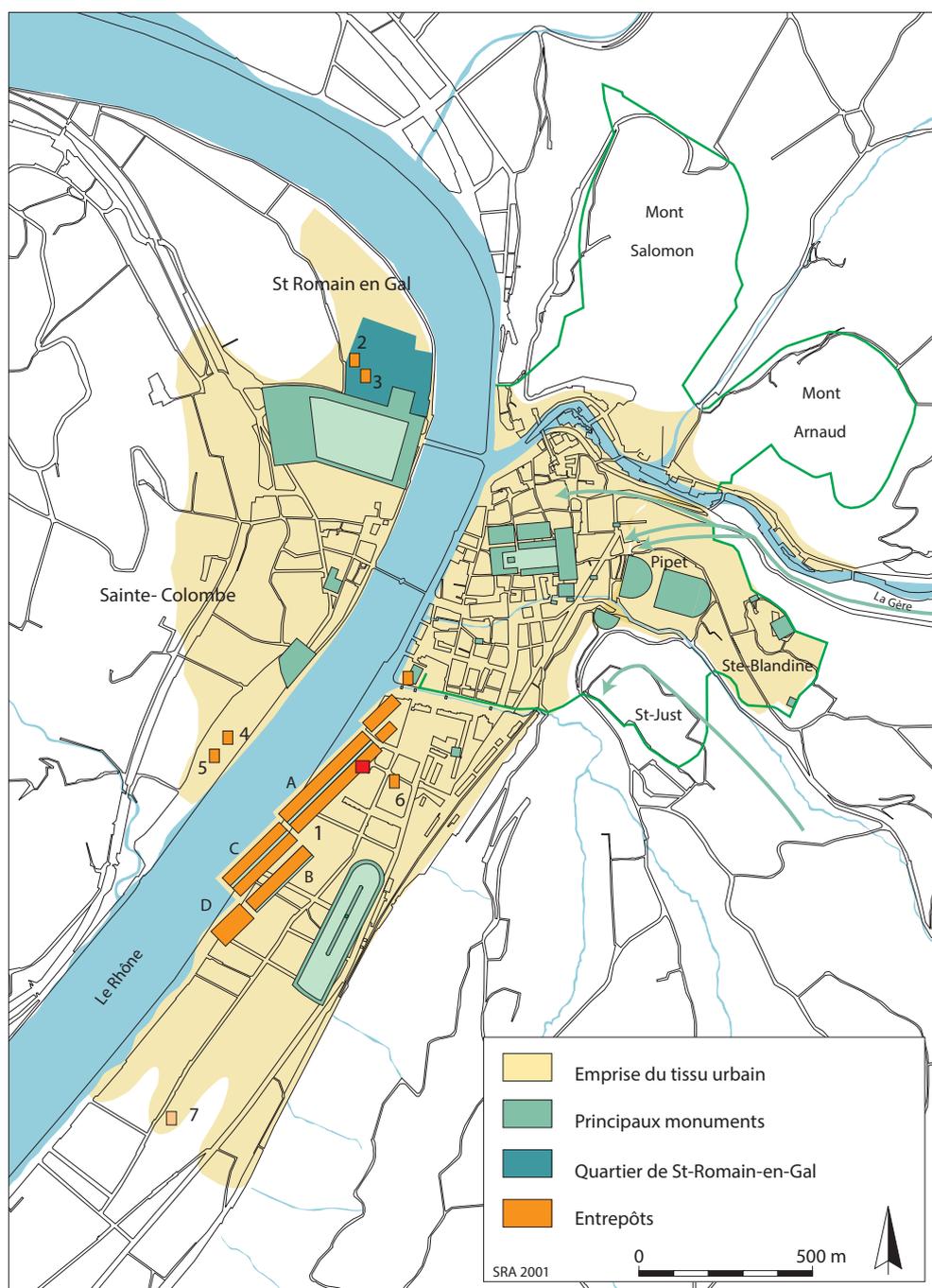
Les multiples échanges commerciaux à Vienne ont rendu nécessaire la présence de nombreux entrepôts dans la ville. La carte de répartition des entrepôts identifiés montre un net regroupement dans les quartiers sud des deux rives. Rive droite, des entrepôts ont été découverts au sud de Sainte-Colombe, le long de la voie de Narbonnaise (nature des marchandises stockées indéterminée). (CAG 69/1, p. 348). Sur cette rive, il faut également signaler les « grands



Fig. 64 - Vinification à la romaine (cliché C. Caillaud)

Fig. 65 - Situation des entrepôts (B. Helly)

entrepôts » du site de Saint-Romain-en-Gal (CAG 69 / I, p. 458), dénomination relative en comparaison des *horrea* de la rive gauche, installés au sud du centre de l'agglomération antique : voir [230] à [237]. Ces *horrea* qui présentent des dimensions exceptionnelles – ce sont les plus importants connus après ceux de Rome et d'Ostie – étaient certainement liés à la perception de l'annone. En confrontant les données antiques aux espaces de stockages modernes, on peut ainsi proposer une estimation de leur capacité de stockage : B. Helly, 2011 (2012). Pour permettre la ventilation et le contrôle de la fermentation du blé, on considère que la hauteur de blé, stocké en vrac sur des planchers sur vide sanitaire, ne peut excéder 1,50 m. La surface utile de chaque cellule des entrepôts doit donc tenir compte de l'espace de circulation permettant la ventilation manuelle (à la pelle) du blé. Pour le bloc A, chaque cellule mesurant 14,60 x 30 m, on obtient 300 m² de surface utile par cellule (en se basant sur une largeur de stockage de 10 m), soit une surface de 12 600 m² pour l'ensemble des 42 cellules. Les agronomes de la coopérative régionale La Dauphinoise (dont le siège social actuel se trouve justement sur l'emprise du bloc B des entrepôts de Vienne !) estiment pour l'Antiquité (en comparaison avec les rendements du XIX^e ou la culture contemporaine sans engrais de certains pays) que la densité du blé est de 600 kg au m³. En fonction de cette estimation, la capacité totale de l'entrepôt A serait de 11 340 tonnes ; 7 020 tonnes pour le bloc C et 12 500 tonnes pour le bloc B à deux étages. La capacité totale des trois entrepôts peut donc être estimée à 30 000 tonnes de blé. Pour un *modius* de 7 kg, ce chiffre correspond à 4 285 715 *modii*, ce qui représente pour Rome un apport non négligeable de son importation annuelle (estimée par exemple pour le début du III^e siècle à 27 375 000 *modii*). La capacité de stockage de blé des entrepôts viennois pouvait donc représenter 1/6^e de cet approvisionnement. L'hypothèse de la déduction d'impôts (y compris de l'annone) accordée à Vienne par Caligula a sans doute fait changer la fonction de ces entrepôts. L'ensemble n'était d'ailleurs peut-être pas exclusivement réservé au stockage du blé et à l'annone. Il est certain que la capacité des *horrea* dépassait largement celle de la production en blé de



- 1 : GRANDS HORREA (1A : 30 /40-> Ile siècle)
- 2 : St Romain-en-Gal : grands entrepôts (50-> IIIe siècle)
- 3 : St Romain-en-Gal : petits entrepôts (70-> IIIe siècle)
- 4 : Ste Colombe : entrepôts sud (40-> 80/90 ap. J.C.)
- 5 : Ste Colombe : entrepôts sud (40-> 100 ap. J.C.)
- 6 : Vienne : rue L. Florentin (Ile siècle.)
- 7 : Vienne : terrain Arnaud (Ile siècle.)
- 8 : Vienne : Cours Brillier (30/40 siècle.)

la seule cité des Allobroges. Enfin, d'autres questions demeurent : qui gérait ces *horrea* ? Des fonctionnaires impériaux, des fonctionnaires municipaux ?

Suburbia et alentours de Vienne (fig. 66)

En dehors des *villae* suburbaines mentionnées ci-dessus, les abords de la cité sont méconnus, hormis la rive droite, au sud de Sainte-Colombe, où des bâtiments artisanaux ont été partiellement fouillés le long de la voie partant vers le sud (CAG 69/I,

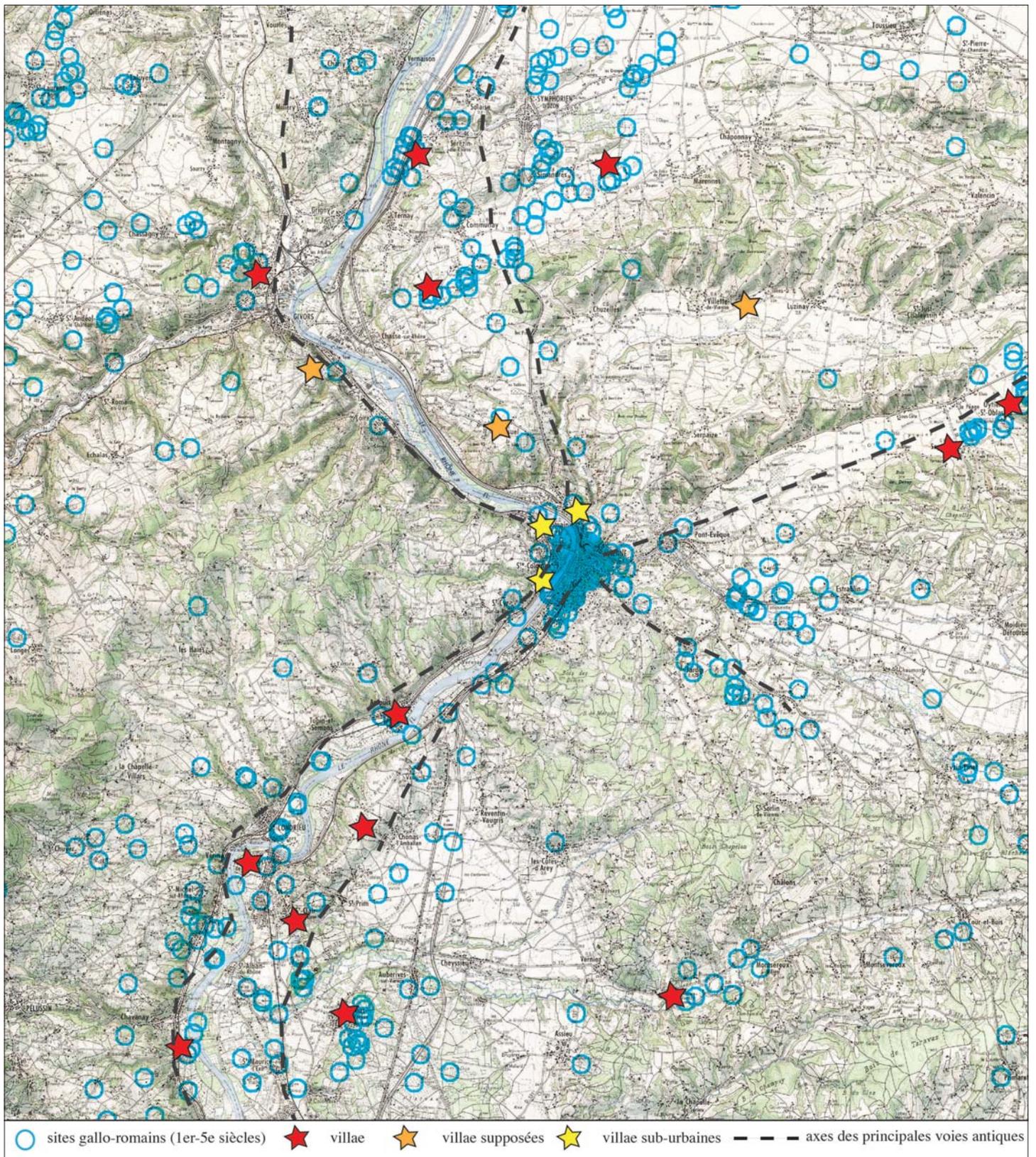


Fig. 66 - Les sites aux alentours de Vienne (SRA)

p. 347-348).

Au nord de la rive gauche, la nécropole la plus proche de l'agglomération a été installée à quelques centaines de mètres du rempart. Dans le quartier sud, quelques vestiges témoignent d'occupations diffuses le long de la voie de Narbonnaise, mais dont la nature exacte n'a pu être définie. Il est probable que la destination de ces espaces a évolué dans le temps, comme le suggère l'abandon des

nécropoles et des entrepôts (recouverts par le cirque et ses abords). Au moment de la construction du premier cirque (après 60-80), la limite de la ville a été repoussée et les nécropoles rejetées encore plus au sud, jusqu'au lieu-dit *Saint-Christ*, situé sur la commune de Reventin-Vaugris (cf. introduction de G. Granier).

Les abords de la ville à l'est sont peu documentés et nos connaissances sont donc partielles. On connaît

l'existence de plusieurs voies et d'une nécropole sur la commune de Pont-Evêque et d'Estrablin (CAG 38/1, p. 143), ainsi que des bâtiments à la Ravat, qui sont liés à l'aqueduc E [140]. À Estrablin, il faut mentionner un probable sanctuaire des eaux, lié sans doute au captage d'un des aqueducs de la Gère (cf. introduction C. Marcellin). L'arrière-pays viennois n'a pas fait l'objet d'études récentes. Il faut donc encore se référer au volume déjà ancien de la CAG 38/1 pour un aperçu d'ensemble mais logiquement incomplet des sites gallo-romains reconnus dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de la capitale allobroge. Ce territoire est organisé autour de la présence de grandes *villae*, comme celles de Clonas-sur-Varèze ou de Vernioz. Dans les environs Nord de Vienne, d'autres riches *villae* ont été mises au jour ces dernières décennies, à Communay (St Lazare), à Simandres (Saint-Fréjus).

Une seule étude récente de ce secteur a également été menée sur le Nord de Vienne (V. Houlette, 2005) : en l'état actuel des connaissances, on peut identifier en ce secteur une quinzaine de *villae* (dont une dizaine sont bien documentées).

Cette densification est encore plus apparente en considérant l'ensemble des « sites » gallo-romains sur ce même périmètre : la carte archéologique du SRA indique une densité « brute » (qui prend donc en compte les entités archéologiques gallo-romaines sans qu'aucun travail de vérification et de recoupement n'ait été réalisé) de 2,7 entités archéologiques par km². Ce chiffre n'a qu'une valeur indicative car cumulant de nombreux sites, mais il faut aussi imaginer qu'il est, sans doute en deçà de la réalité, au vu des nombreux phénomènes de recouvrement constatés. La lecture de la carte montre de fortes densités de sites qui s'expliquent aussi par des découvertes issues de fouilles d'archéologie préventive (comme sur le tracé de l'autoroute A46 sud au nord de Vienne), et des vides sur les collines en général boisées...

Le phénomène « érosion des buttes - recouvrement des bas de pente » a été nettement mis en évidence à Vienne, au Mont-Salomon, où le niveau d'une cave antique a été recouvert de plus d'1 m de loess éolien [214]. Le recouvrement en bas de pente ou dans la plaine alluviale est aussi sensible sur des sites comme Septème (J.-L. Joly, *Rapport*, 2001) ou Ampuis (CAG 69/1, p. 130). Enfin, très récemment, des vestiges du I^{er} siècle av. J.-C. ont été découverts à Vernioz, sous plus d'1 m de colluvions (G. Hacks, *Rapport*, 2013). Ce phénomène de recouvrement est sans doute dû à une péjoration climatique. Plusieurs sites ruraux sur les collines des environs de Vienne montrent un hiatus aux IX^e et X^e siècles, époque où il n'y a plus de liaison stratigraphique avec les niveaux antiques : ceci apparaît nettement dans le Velin, territoire au nord de Vienne (A. Bouvier, 2001 ; - C. Pequignot, *Rapport*, 2011) ou encore à Estrablin (T. Vicard, *Rapport*, 2013). À l'inverse, aucun site romain ne semble présenter des niveaux d'occupation postérieurs au VI^e siècle. Ce double constat suggère de situer cette péjoration climatique aux VII-VIII^e siècles.

L'occupation antique aux environs de Vienne est dense et le nombre de *villae* apparaît important. Au vu de certains regroupements, comme au sud de Vienne, ces *villae* ne sont peut-être pas

systématiquement liées à un important *fundus*. Certaines sont probablement de simples résidences « secondaires » pour des édiles dont la fonction les oblige à résider à Vienne même ou aux alentours alors qu'ils ont leur propriété familiale du côté d'Aoste ou d'Annecy ou même de Genève. P. Vipard souligne l'importance des maisons à péristyle dans les chefs-lieux de cités (P. Vipard, 2007, p. 232).

L'aspect du paysage de la campagne viennoise aux premiers siècles de notre ère nous échappe encore. À l'image des paysages qui ont pu être restitués dans des secteurs de la cité bien étudié, comme l'Isle Crémieu (R. Royet *et alii*, 2006 ; - J.-F. Berger *et alii*, 2010), on se figure un bocage relativement ouvert, peut-être structuré par un cadastre nord-sud, dont V. Houlette a pu retrouver quelques indices. À la différence de terres plus lointaines, il est probable que la polyculture plus que la monoculture céréalière y était de mise. En effet il fallait approvisionner en denrées alimentaires de toutes sortes la population de la ville...

N.B. En faisant ici le tour d'horizon du territoire proche de Vienne, il faut à nouveau se poser la question de l'existence éventuelle du *vicus Repentinus* sur le site de la commune de Reventin-Vaugris, au sud de Vienne. Deux inscriptions ont fait supposer à F. Dory la présence d'une agglomération secondaire (F. Dory, 1989 ; 2006). La première, découverte dans le Rhône à la hauteur du lieu-dit *Saint-Christ* est l'épithaphe de Quintus Licinius Repentinus érigée par son affranchi Quintus Licinius Surus (*ILN*, V. I., *Vienne*, 296) ; F. Dory l'a reliée à l'inscription (provenance inconnue, sans doute trouvée à Vienne) en l'honneur d'Auguste et de Tibère émanant des responsables d'un *vicus* nommé *Repentinus* (*ILN* V, I., *Vienne*, 35). En fonction ces deux inscriptions, ainsi que de la mention au X^e siècle d'une *villa Repentinus* située *in agro Repentinis* (cartulaire de Saint-André-le-Bas), F. Dory, suivi par d'autres spécialistes, a proposé de restituer un *vicus* à Reventin-Vaugris, supposant la filiation étymologique Reventin/*Repentinus*.

Toutefois, l'existence d'un *vicus* à très peu de distance du chef-lieu viennois est discutable, la gestion du territoire proche étant directement assumée par les édiles de la cité. M. Tarpin évalue d'ailleurs la distance entre deux agglomérations autonomes à 50 km (M. Tarpin, 2002). Notons à cet égard que les inscriptions pouvant attester un *vicus* et trouvées dans la plus proche région proviennent d'*Augustum* (Aoste) ou de *Cularo* (Grenoble) déjà doté d'une parure monumentale. A contrario, les agglomérations secondaires de Bergisium et de Turedunum ne présentent pas les mêmes caractéristiques, même si elles participent à l'organisation du territoire (B. Helly, 2009 ; - G. Varennes 2012). Il faut dire de plus qu'aucune construction d'importance signalant la présence éventuelle d'une agglomération antique n'a été retrouvée à Reventin-Vaugris. Or, le lieu-dit de la découverte (*Saint-Christ*) correspond à la façade fluviale de Reventin-Vaugris et n'est pas en liaison directe avec le cœur de la commune, issue du rattachement des deux villages de Vaugris et de Reventin. La stèle de Repentinus est donc peut-être à mettre en relation avec la grande nécropole méridionale de Vienne, attestée à peu de distance autour de la chapelle Saint-Alban (cf. ci-dessus G.

Granier).

De même, rien n'indique que le *vicus Repentinus* d'où sont originaires les donateurs de l'inscription honorifique, soit proche de Vienne. Il existe à Vienne des dédicaces de personnes extérieures (Aix-les-Bains par exemple : ILN, 16). Enfin, il faut certainement dissocier la mention *villa Repentinus* employée dans le cartulaire du X^e siècle du *vicus Repentinus*. L'existence d'une *villa* (ou « résidence secondaire ») à proximité de Vienne et appartenant au dénommé Repentinus n'est pas incompatible avec l'existence d'un *vicus* homonyme, étranger au territoire de Vienne.

La population de Vienne

Concernant les estimations de la population viennoise, le premier chiffre avancé par A. Pelletier (1982) est fondé sur une densité à l'hectare estimée entre 10 000 et 12 000 habitants au km², soit 25 000 habitants. Chr. Goudineau (1980) propose une densité supérieure de 150 habitants à l'hectare. Plus récemment, l'estimation de la population de Fréjus a été estimée entre 2400 et 8000 habitants à partir d'un nombre de 240 à 400 personnes par *insulae* (L. Rivet *et alii*, 2000, p. 429). Avec 25 000 habitants au minimum, Vienne était sans aucun doute une des villes les plus peuplées de Gaule.

En 1980, Chr. Goudineau a proposé une classification des villes de Gaule en fonction de 35 critères (extension du tissu urbain, parure monumentale, nécropoles, épigraphie, statut juridique...). P. Garmy, contestant les fondements de cette classification, a proposé d'autres critères moins nombreux (P. Garmy, 2012). Cependant, les nombreuses lacunes de la documentation faussent les calculs par exemple pour l'habitat viennois, les données reposent sur le bilan publié en 1996 dans les actes du colloque d'Avignon. Plusieurs indices signalent toutefois l'importance de Vienne antique :

- D. Valerius Asiaticus, premier sénateur Viennois, est le premier sénateur de Narbonnaise à accéder au consulat en 35 ;
- On trouve à Vienne un geste d'évergétisme important pour une statue (ILN V, 1, *Vienne*, n°72) ;
- Vienne est la seule cité de Narbonnaise disposant du *triumvirat locorum publicorum persequendorum* ;
- Vienne est la ville de Narbonnaise qui compte le plus de noms latinisés (B. Rémy) ;
- Vienne compte le seul culte municipal typiquement romain dédié à Mars (selon M. Christol), un culte unique en Gaule à Mars et Rhéa Silvia, selon R. Robert ;
- le *corpus* des textes concernant Vienne est un des plus importants de la Gaule (selon G. Lucas) ;
- Vienne est le plus grand centre de production de tuyaux en plomb de la région (A. Cochet, G. Hansen) ;
- Vienne possède la plus grande enceinte de Gaule (J.-C. Golvin, 2002, p. 36) ;
- Vienne possède le plus grand aqueduc de Gaule, selon C. Marcellin ;
- Vienne a la pile de pont romain (pont sud) la plus « énorme » de la Gaule, selon Y. Billiau ;
- Vienne possède un des plus grands théâtres de Gaule après Autun et Entrains (J.-C. Golvin, Chr. Landes, 2002, p. 88) ;
- Vienne possède le plus grand bâtiment thermal de

Narbonnaise (selon A. Bouet, 2003, p. 348) ;

- Vienne compte le plus grand nombre de sculptures imitant le plus les modèles grecs de la Narbonnaise (selon R. Robert) ;
- Vienne compte le plus de sculptures de jardins (selon R. Robert) ;
- Vienne compte le plus de jardins à péristyles et de bassins de Gaule (selon E. Chassillan) ;
- On trouve à Vienne le plus grand bassin de Gaule (cf. *infra*) ;
- Vienne compte le plus grand nombre de temples de type classique (cf. *infra*) ;
- Vienne possède les plus grands *horrea* de Gaule (A. Le Bot-Helly) ;
- Vienne compte le plus grand nombre de mosaïques de Gaule (cf. *infra*) ;
- Vienne possède la seule peinture à fond bleu de Gaule (cf. *infra*) ;
- Vienne compte le plus grand nombre d'antéfixes avec inscriptions de la région Rhône-Alpes ;
- À Vienne est envisagée l'hypothèse du seul stade romain en Gaule.

Vienna florentissima

Sans nul doute, Vienne tient sa richesse et sa puissance des ressources de son immense territoire et du rôle de ses édiles très romanisés. L'état actuel des connaissances offre un regard nouveau sur l'histoire de la ville et sur son développement. Le séisme qui a pu frapper la ville sous Caligula est un élément déterminant dans l'extraordinaire essor de la ville au cours de la deuxième moitié du I^{er} siècle. Grâce aux allègements d'impôts par l'obtention du *ius italicum*, Vienne a pu se reconstruire très vite et s'enrichir encore plus. La romanisation, ou plutôt « l'italianisation » de la cité apparaît à ce titre exemplaire. La cité atteint son apogée à la fin du II^e siècle et au début du III^e siècle, époque à partir de laquelle on constate un arrêt de son développement, rapidement suivi d'une récession démographique et urbaine.

La « crise » du III^e siècle

En 1995, le colloque consacré au III^e siècle en Narbonnaise a minimisé le terme de « crise » traditionnellement utilisé pour qualifier cette période : J.-L. Fiches (dir.) 1995 (1996). Cette « crise politique et militaire du troisième quart du III^e siècle n'aurait eu, en fait, que des effets limités et sensibles seulement dans les quartiers périphériques de Vienne et d'Arles (par des traces d'incendie sur de vastes espaces dont on ne peut assurer cependant qu'ils correspondent à un même événement) ou par l'enfouissement de trois trésors dans la région de Nîmes, sans qu'on puisse savoir s'il s'agit de traces du passage des Alamans ou de la guerre civile » : J.-L. Fiches (dir.) 1995 (1996), p. 13. Au début du III^e siècle, Vienne est à son apogée et O. Leblanc et H. Savay-Guerraz situent l'abandon du quartier de Saint-Romain-en-Gal entre « 230 et le IV^e siècle », « plutôt au cours de la seconde moitié du III^e siècle » et d'après les données archéologiques de Sainte-Colombe et du quartier sud de Vienne, ils concluent « à une récession des quartiers périphériques de la ville de Vienne » [O. Leblanc, H. Savay-Guerraz, 1995 (1996)]. Certains ont supposé un lien entre l'abandon de ces quartiers et les invasions alamaniques de 276, ou les troubles

politiques de 260-275 : A. Pelletier, 1982a.

Cette récession est frappante quand on compare la surface du tissu urbain du début du III^e siècle à celle du IV^e siècle (cf. introduction J.-F. Reynaud).

Des quartiers entiers d'habitations ont été abandonnés (Saint-Romain, Sainte-Colombe, quartier Sud...). On peut estimer ainsi que la population de Vienne a chuté de 25 000 à 5 000 habitants en un siècle (entre 250 et 350 apr. J.-C.). Arles, à la même époque, enregistre un déficit de population estimé à 50 % [M. Heijmans, 1995 (1996)].

Un récent bilan souligne le rétrécissement quasi général des villes de Narbonnaise (M. Heijmans, 2011). Une guerre, aux lourdes pertes humaines, avait semblé une explication pertinente. Toutefois, elle ne fait pas l'unanimité [M. Christol, 1995 (1996)]. L'hypothèse d'un drame sanitaire – déjà suggérée [J.-L. Fiches, 1995 (1996), p. 13] – doit également être retenue. On peut aussi penser à la « peste antonine ou à une autre épidémie qui pourrait expliquer le nombre très restreint à Vienne de sépultures du III^e siècle. L'étude de la topographie funéraire (cf. *supra* G. Granier) montre que les dernières nécropoles du Haut Empire doivent être datées du début du III^e siècle (comme la nécropole de Charavel, [206]. D'après ce constat, il faut peut-être envisager d'autres modes de sépultures, sans doute collectives.

G. Granier montre, pour Vienne, qu'après récupération et destruction des bâtiments abandonnés, les lieux sont très souvent utilisés comme espaces funéraires. Les datations données tant par les éléments archéologiques que par les nombreuses analyses ¹⁴C qui ont pu être réalisées, montrent que ces nouvelles nécropoles sont de la fin du III^e siècle. On ne dispose donc d'aucun élément pour les nécropoles du III^e siècle. En l'absence de squelettes datés du III^e siècle correspondant à la chute de population, on peut rétorquer que la population a en grande partie émigré sous d'autres cieux plus cléments et s'est réfugiée, comme c'est le cas lors de conflits, à la campagne. Mais l'abandon des sites ruraux constaté parfois en Narbonnaise semble amplifier au contraire le phénomène [cf. les articles de J.-L. Fiches, S. Mauné et F. Trément, 1995 (1996). Cette désertification n'est pas d'ailleurs établie partout et on remarque pour certains secteurs un développement à cette période (R. Royet *et alii*, 2006). En ce qui concerne les alentours de Vienne, il semble toutefois que l'occupation de certaines grandes *villae* est réduite (Clonas-sur-Varèze, Simandres). Le problème de leur disparition en une ou deux générations n'est pas résolu...

Si la crise du III^e siècle pouvait être liée à un phénomène de pandémie, les textes (cf. G. Lucas) et les inscriptions (*ILN*, V, 1, *Vienne*, p. 54) en parlent peu. Néanmoins les structures politiques et sociales restent en place au moins dans la première moitié du III^e siècle : la cité et la ville sont encore administrées comme le montre l'épithaphe d'un *protector ducenarius*, datée de la deuxième moitié du III^e siècle (*ILN* V, 1 – *Vienne*, n° 802). De nouvelles constructions voient le jour (*place Camille Jouffray*) [274-281], le réseau hydraulique de certains quartiers est restauré avec de nouvelles conduites en plomb (J. Burdy, A. Cochet, 1992) et à Saint Romain-en-Gal, les thermes des lutteurs

sont en usage jusqu'à la fin du III^e siècle, malgré le déclin du quartier (L. Prisset *et alii*, 2005 p. 61-62). R. Lauxerois mentionne la découverte, dans le quartier des *Nymphéas*, à proximité de la « maison de l'atrium », d'un tuyau en plomb daté de règne de Caracalla (R. Lauxerois, 2011).

L'abandon des bâtiments du III^e siècle est systématiquement suivi de leur récupération. Celle-ci a d'ailleurs eu lieu rapidement puisque les édifices sont déjà arasés au niveau des sols, comme le prouve la présence de sépultures dans un *ambitus* de l'entrepôt A des *horrea* [230], ou encore la nécropole de la *place de l'Égalité* à Sainte-Colombe. Sur ce dernier site, un établissement thermal est encore en fonction au premier quart du III^e siècle, puis s'y installe une nécropole de *collegia* du début du IV^e siècle (G. Granier, 2011). Thermes publics pour les fouilleurs (A. Le Bot-Helly, 1984), ce sont plutôt pour A. Bouet (2003, p. 283) les thermes privés d'une corporation. Il est probable d'ailleurs qu'il s'agit de la même corporation propriétaire de la nécropole. En effet, on suppose la permanence foncière des lieux : dans le sarcophage en plomb à coffre de dalle de la tombe principale (contre laquelle se sont installées d'autres sépultures), a été découvert un plomb de maçon signalant l'activité professionnelle du défunt. Or la face interne de la dalle fermant cette sépulture (mise à cet emplacement intentionnellement ?), porte l'inscription d'un préfet des ouvriers, Marcus Carisius Alpinus (*ILN*, V, 1, *Vienne*, n° 59 bis). Elle pourrait provenir d'une première nécropole du Haut Empire de cette même corporation, plus éloignée car hors de l'emprise de la ville. Cet exemple montrerait une permanence du foncier, ce qui tendrait à indiquer la permanence d'une structure politique et sociale stable.

L'Antiquité tardive

À partir de la deuxième moitié du III^e siècle, les édifices des quartiers *extra muros* et de la rive droite ont servi de carrière de pierre (et de bois). D'après l'exemple de la *place de l'Égalité* à Sainte-Colombe, ce démantèlement a été soigneusement organisé. Quelle fut la destination de la masse de pierre récupérée sur l'ensemble de ces destructions ? Elle pourrait être associée à la construction d'un nouveau rempart pour faire face aux invasions alamaniques. Cette hypothèse fait toujours débat (cf. introduction J.-F. Reynaud). Pourtant aucun four à chaux de cette époque n'a été retrouvé. Si les sources littéraires livrent quelques indices troublants (cf. ci-dessus G. Lucas), aucune donnée archéologique ne confirme la présence d'un rempart tardif à Vienne. Le seul vestige qui pourrait éventuellement faire penser à un mur de rempart est un ancien mur (détruit) dans les jardins de l'abbaye de Saint-André-le-Haut [130]. Ce mur est fait de récupérations de blocs antiques hétéroclites. Les descriptions ne sont pas assez précises pour déterminer si ces emplois n'affectaient que les fondations ou également les élévations. On ne peut établir aucune chronologie précise ; seuls certains emplois signalent un *terminus ante quem* au III^e siècle. L'existence d'une enceinte tardive à Vienne se heurte à quelques réserves. En effet, plutôt que

de construire une nouvelle enceinte, pourquoi dans ce cas ne pas réutiliser à moindre frais l'enceinte du Haut Empire ? D'autre part, cette enceinte éventuelle aurait-elle eu pour rôle de défendre le territoire contre les Barbares, alors que pour de nombreux spécialistes, l'impact de ces invasions doit être relativisé (J. Gascoü, dans *ILN*, V, 1, *Vienne*, p. 42 ; - B. Dumézil, 2013). Pour M. Heijmans, la création d'enceintes tardives dans les villes de la basse vallée du Rhône n'est pas liée aux invasions alamaniques et au contexte politique du III^e siècle, mais aux menaces que représentent au V^e siècle les Wisigoths, installés en Aquitaine. Il distingue bien ces constructions des enceintes des cités alpines datées du III^e siècle (Die, Gap, Grenoble) : M. Heijmans, 2011, p. 263.

Dans l'hypothèse d'un rempart tardif à Vienne, il faut donc envisager une datation plus tardive. L'époque des invasions burgondes ? En admettant que Vienne soit un enjeu suffisant à la lutte fratricide entre Godebond et Godegisèle pour justifier la protection de son territoire, la construction d'une enceinte qui s'inscrit dans le temps, ne paraît pas une réponse appropriée face à l'imminence potentielle du danger. Enfin, on peut encore s'étonner que le tracé proposé laisse à l'extérieur de la ville de nombreux édifices religieux, certes pour la plupart des basiliques funéraires. Pour B. Dumézil (2013), l'invasion franque en Gaule n'a jamais eu lieu. Les quelques vestiges sur lesquels se fonde la restitution de l'enceinte du V^e/VI^e siècle, sont peut-être les fragments d'enceintes périmétrales de monuments : abbayes (mur de Saint-André-le-Haut) ou édifices publics (palais des rois burgondes). Le débat reste ouvert.

Malgré la destruction d'une partie de la ville au cours de la seconde moitié du III^e siècle, l'activité urbaine se

maintient ; en témoignent de nouvelles constructions, la découverte de trésors monétaires tardifs, ou encore l'occupation jusqu'à la fin du III^e siècle relevée dans le théâtre antique. Le théâtre, comme l'odéon font d'ailleurs l'objet de démantèlements liés à la production de chaux jusqu'au V^e/VI^e siècle. Les fours à chaux dégagés dans leurs enceintes étaient alimentés à la fois par les blocs ou fragments sculptés extraits sur place et en provenance d'autres édifices de la ville. Cette production de chaux est sans doute liée à la construction croissante des édifices religieux au V^e siècle (Saint-Pierre, Notre-Dame-d'Outre-Gère...). Ces nouvelles constructions structurent désormais la ville. Son statut de capitale provinciale, ainsi que la mention de quelques séjours d'empereurs témoignent d'une certaine importance de la cité à cette époque [J.-P. Reboul, 2007 ; - G. Girard, 2008 (2009)]. La présence d'un palais impérial tardif ou un « palais des rois de Bourgogne » peut être envisagée et il faut peut-être reconsidérer une tradition historique ancienne qui situe le palais impérial dès le Haut Empire dans le quartier du Collège des Jésuites. La plate-forme monumentale mise en évidence suggère en effet la présence d'un monument public. La restitution du palais des empereurs ici n'est pas incongrue ; elle créerait une permanence du pouvoir politique en ces lieux : résidence impériale du Haut Empire, puis du Bas-Empire et enfin « palais des rois de Bourgogne ».

Il faut conclure que la topographie de Vienne entre la deuxième moitié du III^e siècle et le VI^e siècle est encore bien mal connue, à l'exception des nombreuses possessions religieuses. Malgré quelques siècles de différence, à la fin du VI^e siècle, cette emprise religieuse est sans doute égale à celle proposée pour le XIII^e siècle par R. Bony (1979).